

DÉMOCRATIE ET REPRÉSENTATION DANS LA RÉPONSE AUX URGENCES

Gouvernance de l'urgence dans les villes et les régions

Septembre 2022



DOCUMENT
D'ORIENTATION

L'INITIATIVE

Ce Document d'orientation s'inscrit dans l'Initiative sur la gouvernance de l'urgence (Emergency Governance Initiative – EGI) menée par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis) et LSE Cities de la London School of Economics and Political Science (LSE). Cette initiative examine les dimensions institutionnelles des diverses actions, rapides et radicales, mises en œuvre pour répondre aux situations d'urgence mondiales. L'Initiative sur la gouvernance de l'urgence vise à fournir aux collectivités territoriales des informations utiles, des cadres de réflexion, des connaissances et des ressources pour répondre aux nouvelles exigences inhérentes à la gestion des situations d'urgence complexe.

DOCUMENT D'ORIENTATION #06

Préparé par Philipp Rode, Catalina Duarte, Félix Giroux, Charles Hicks, Cécile Roth, Yasmin Riaz et Brandon St Catherine.

Avec le soutien de Ainara Fernández Tortosa, Laura Valdés Cano, Oscar Chamat-Nuñez, Silvia Llorente Sánchez, Edgardo Bilsky, Anna Calvete Moreno, Camille Tallon et Adrià Duarte.

Ce Document d'orientation est le sixième d'une série de publications régulières complétées par des notes d'analyse, plus factuelles. Les documents d'orientation, de nature prospective, avancent des recommandations, suggèrent des programmes de réforme, proposent des innovations en matière de gouvernance et ouvrent des perspectives.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les représentants et les experts des collectivités territoriales qui ont participé au processus d'élaboration de ce Document d'orientation, pour leurs précieuses contributions. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants envers les personnes qui nous ont fourni des renseignements importants par le biais d'une série d'entretiens : Ada Amon (conseillère principale auprès du maire de Budapest) ; Andreas Grau (chef de projet, Bertelsmann Stiftung) ; Catherine Fournier (maire de Longueuil) ; Claudia Chwalisz (cheffe de programme, Démocratie délibérative, OCDE) ; Daniel Stevens (directeur de la gestion des urgences, Vancouver) ; Georgia Gould (dirigeante du conseil, Camden) ; Graham Smith (professeur, Université d'Ospi) ; Jorge Iván Ospina (maire de Cali) ; Jorge Sharp (maire de Valparaíso) ; Kristine Lott (maire de Winooski) ; Liz Goold (facilitatrice de délibération, Oxford) ; Lysa Bélaïcha (conseillère, ville de Longueuil) ; Melanie Haisch (commissaire municipale, Augsburg) ; et Ryan Joseph O'Byrne (chargé de recherche, Firoz Lalji Institute for Africa, LSE). Nous remercions également les participants du panel sur la gouvernance de l'urgence qui s'est tenu lors du 11^e Forum urbain mondial à Katowice le 28 juin 2022 : Claudia López (maire de Bogotá) ; Emilia Saiz (Secrétaire Générale de CGLU) ; Khulekile Mase (directeur général adjoint, planification urbaine, province de Gauteng) ; et Michaela Kauer (directrice du Bureau de Bruxelles, Vienne). Gabriella Gómez-Mont (directrice, Experimentalista) et Nicky Gavron (ancien maire adjoint de Londres) ont contribué à ce document en partageant avec nous leurs réflexions sur le leadership public et la démocratie en période de crise.

1. INTRODUCTION

Ce Document d'orientation est le sixième et dernier du cycle actuel de l'Initiative sur la gouvernance de l'urgence. Il se focalise sur ce qui peut sans doute être considéré comme l'aspect le plus important de la gouvernance de l'urgence : la légitimité des mesures d'urgence et l'importance des pratiques démocratiques comme fondement de cette légitimité. Cette question est étroitement liée au rôle des villes et des régions dans le renforcement de la démocratie locale ainsi que dans la promotion du principe plus large de subsidiarité.

Le questionnaire lancé aux débuts de l'Initiative, mené en 2020 au cours de la première phase de réponse à la crise du COVID-19, a mis en évidence le fait que les problèmes de gouvernance politique tels que le manque d'autonomie des municipalités, la politisation des mesures d'urgence et la sous-représentation des femmes, des minorités ethniques et/ou d'autres groupes structurellement discriminés constituaient des préoccupations majeures. En outre, la plupart des défis politiques plus larges posés par la gestion de l'urgence en 2020 concernaient la démocratie et la représentation (voir le [Document d'orientation 01](#)), qui constituent le sujet du présent document.

Ce Document d'orientation reconnaît qu'il est difficile d'aborder un thème aussi critique et global dans le cadre d'un document dont la brièveté ne rend pas justice à l'importance du sujet. Pour autant, l'Initiative reconnaît également qu'il est nécessaire de traiter de la complexité de la gouvernance démocratique en contexte d'urgence et s'engage dans cette voie. Ce document se veut proactif, ayant pour objectif de faire avancer un débat critique et de promouvoir une action réelle sur le terrain.

Ce Document d'orientation adopte une méthodologie basée sur une triple approche : (1) revue de la littérature grise et académique, (2) identification et analyse des études de cas, et (3) délibérations fréquentes au sein d'une équipe de recherche élargie.

Le présent Document d'orientation comprend quatre sections principales, chacune d'elle s'appuyant sur la précédente. La section suivante présente les tensions et les synergies existantes entre démocratie et nécessité d'une intervention radicale et rapide. La section 3 met l'accent sur le rôle des collectivités territoriales et sur les enseignements tirés des pratiques démocratiques en situation d'urgence. La section 4 présente le concept, potentiellement utile, des assemblées d'urgence. Enfin, la section 5 est consacrée à une nouvelle culture de gouvernance de l'urgence, fondée sur les idéaux féministes.

2. DÉMOCRATIE ET ACTION RAPIDE ET RADICALE

Les conceptions contemporaines de la démocratie recourent différents idéaux : État de droit, procédures politiques transparentes, liberté de la presse, liberté d'association, pratiques de vote inclusives, élections libres et équitables et équilibre des pouvoirs judiciaire et législatif. Les démocraties sont conçues pour fonctionner de manière prévisible afin de servir de médiateur dans les tâches courantes de la gouvernance moderne du 21^e siècle. Au niveau local, la gouvernance démocratique sert de médiateur pour traiter des problématiques spécifiques à chaque ville et région [1].

La démocratie locale a un rôle particulier à jouer concernant la représentation dans les villes et les régions et la démocratie délibérative et participative. La démocratie locale est définie comme un ensemble de pratiques et de mécanismes fournis, en fonction de leurs niveaux d'autonomie, par les villes et les régions à leurs habitants, pour qu'ils participent aux décisions publiques qui les concernent. Elle contribue également au développement des valeurs et compétences démocratiques et, en fin de compte, à l'établissement d'institutions et de pratiques démocratiques nationales solides [2]. Cette section porte principalement sur la relation entre démocratie et action d'urgence en général. À partir de la section 3, l'accent sera mis sur le rôle particulier des villes et des régions.

Une urgence se caractérise par un risque face auquel il est nécessaire d'agir vite [3]. Une situation constitue une urgence si le risque est élevé et la nécessité d'agir vite importante, ce qui, par conséquent, implique une intervention rapide et radicale. Contrairement à une crise, une urgence ne forme pas obligatoirement un tournant critique et il peut arriver qu'aucune solution directe et immédiate ne permette d'y répondre [4]. En outre, dans le contexte de l'Initiative, les urgences complexes sont définies comme des urgences longues dont les conséquences émergent au fil du temps, en fonction du type d'action retenu pour y faire face. La gouvernance des urgences complexes est fondamentalement politique [5].

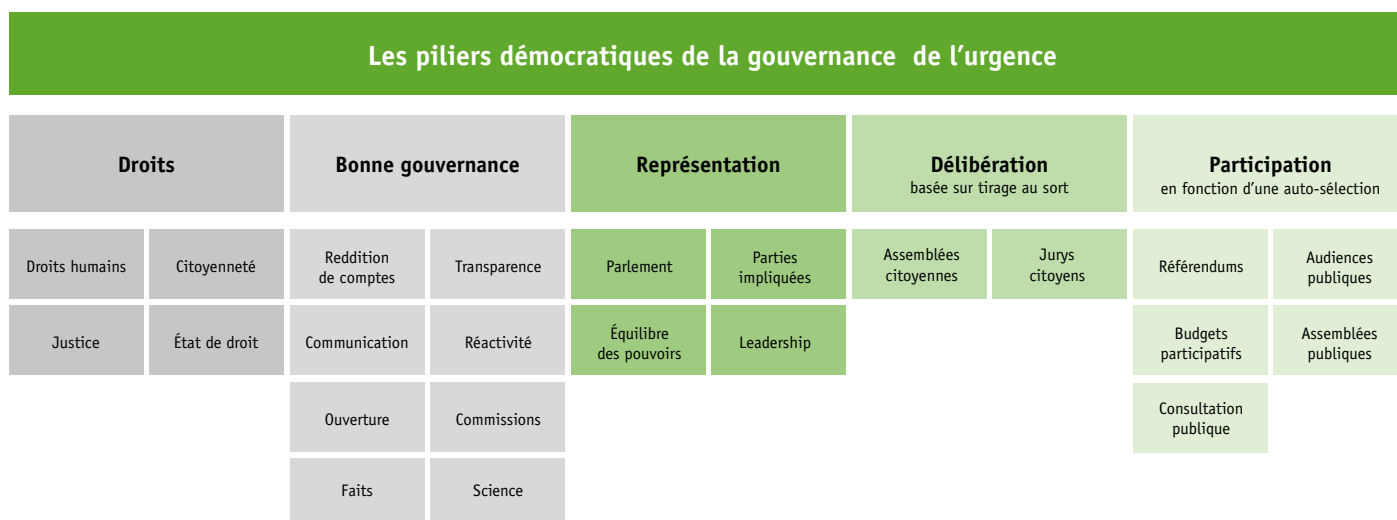
La démocratie s'articule généralement autour de la gouvernance en « mode normal ». Cependant, les circonstances exceptionnelles inhérentes aux situations d'urgence complexe sont de plus en plus fréquentes. En effet, la démocratie est plus que jamais mise à l'épreuve par les luttes globales contre le changement climatique [6], les inégalités croissantes, les ralentissements économiques et la crise des systèmes de santé publique. Les collectivités territoriales et les gouvernements nationaux ont notamment vu se propager des idées populistes et un scepticisme scientifique, illustrant bien les problèmes fondamentaux de la gestion des mesures d'urgence [1]. Lorsque la population manque de confiance dans les « experts » qui guident les politiques d'urgence, et se sent trop éloignée des prises de décision, son opinion sur les réponses appropriées aux situations d'urgence peut différer de celles identifiées par les gouvernements.

Les situations d'urgence complexe modifient en profondeur les institutions et la représentation démocratiques. La récente pandémie de COVID-19 s'est produite à un moment de l'histoire particulièrement préoccupant pour les démocraties : signes mondiaux de recul de la démocratie [7], retour en arrière démocratique [8] et dérive autocratique [9-11]. Historiquement, les situations d'urgence sont généralement considérées comme des événements qui catalysent davantage la polarisation politique et la désaffection démocratique [12-14]. Dans les périodes d'urgence complexe, les citoyens¹ des régimes démocratiques ou autocratiques font face à des situations nettement différentes, et il a été démontré que vivre dans une démocratie favorise la restauration de la confiance populaire dans les institutions démocratiques [9].

Ce document d'orientation distingue cinq catégories principales de légitimité démocratique pour les réponses apportées aux situations d'urgence complexe : (1) les droits, (2) la bonne gouvernance, (3) la représentation, (4) la délibération et (5) la participation (figure 1). Les deux dernières catégories nécessitent d'être plus clairement différenciées : les processus délibératifs impliquant des « mini-publics » rassemblent un groupe relativement restreint de personnes représentatives d'une population plus large. Un groupe de citoyens représente l'ensemble des citoyens,

¹ Dans la présente publication, « citoyens » désigne à la fois les citoyens dans le sens légal du terme et les résidents d'une ville ou d'une région donnée.

Figure 1 : Les piliers démocratiques de la gouvernance de l'urgence



La gouvernance à l'ère du numérique

l'objectif étant qu'ils aient une compréhension approfondie des compromis, et qu'ils tentent d'atteindre un consensus au sein du groupe et de formuler des recommandations. En revanche, la participation doit être d'ampleur et toucher autant de personnes diverses que possible. Le niveau d'engagement est moins ambitieux, les objectifs étant, notamment, de collecter des opinions et de regrouper des points de vue [15, 16].

Dans le cadre des mesures d'urgence, les éléments clés de la légitimité démocratique cités ci-dessus sont testés et renforcés. Les deux sous-sections suivantes abordent ces dynamiques en général, puis la section 3 se concentre sur des opportunités spécifiques pour la démocratie locale.

2.1. TENSIONS : QUAND LES URGENCES METTENT LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE

La nécessité d'entreprendre des actions dans l'urgence conduit à des raccourcis démocratiques opportunistes. Les déclarations d'état d'urgence permettent d'enclencher des processus accélérés qui autorisent les autorités, y compris locales et régionales, à agir rapidement et à contourner les processus de coordination, de consultation et de scrutin établis. Les gouvernements ont tendance à aborder les urgences dans une perspective à court terme [9, 17] en repoussant les actions nécessaires jusqu'à ce que les crises se produisent effectivement [18] et exigent une action immédiate. Dans les systèmes structurés de gouvernance avec une séparation des pouvoirs, la pyramide formée par les niveaux de gouvernement impose une prise de décision rapide et contrainte, assignée aux chaînes de commandement supérieures [19].

La nécessité d'une intervention radicale octroie aux acteurs politiques des pouvoirs exceptionnels. Généralement, ces pouvoirs ne relèvent pas de l'examen législatif et judiciaire normal et s'affranchissent de la nécessité de transparence, ce qui peut entraîner des dérives conservatrices et autocratiques [7, 11]. Dans le contexte de la réponse à la crise du COVID-19, un manque d'examen parlementaire a été identifié concernant les décisions exécutives liées aux confinements, aux admissions à l'hôpital et à la sécurisation des équipements de protection individuelle (EPI) [20]. Dans ce contexte, l'état d'urgence a permis aux autorités locales de modifier le processus de prise de décision et les pratiques démocratiques, en étendant les possibilités de prise de décision par les unités opérationnelles du gouvernement [20].

Le recours aux pouvoirs d'urgence mine les institutions démocratiques à long terme. Pendant un certain temps, les crises et les États d'urgence ont offert aux dirigeants politiques diverses possibilités d'étendre leurs pouvoirs et leur contrôle politique au-delà de la situation d'urgence et de la durée initiale de l'urgence [21]. Les interventions d'urgence affaiblissent notamment la démocratie lorsque les ordres émanant de l'exécutif et les processus d'examen accélérés sont utilisés pour prendre des décisions qui ne sont pas liées à la situation d'urgence [19, 21, 22]. Ces risques sont encore aggravés lorsque les pouvoirs exécutifs sont ensuite utilisés pour s'arroger des pouvoirs élargis sans grande résistance [23].

Les exigences réelles ou perçues pour contrôler les urgences compromettent le respect des droits. En réponse aux situations d'urgence complexe, les gouvernements restreignent souvent les droits politiques et les libertés civiles, les médias et la liberté de la presse, et dérogent aux droits régissant l'utilisation des données personnelles (surveillance des citoyens), ce qui nuit à l'équilibre des pouvoirs [24-30]. Dans certains cas, il est demandé aux citoyens d'utiliser des applications numériques pour accéder à l'information, aux services et aux données d'urgence [31] avec un manque notable de transparence et sans qu'ils sachent très bien comment seront utilisées leurs données personnelles.

La gouvernance d'urgence met à l'épreuve la décentralisation et la démocratie locale. Les démocraties reposent sur des structures normatives familières, difficiles à adapter à des situations d'état d'urgence sans précédent. Les situations d'urgence confrontent les institutions établies des États démocratiques à des situations auxquelles elles ne sont pas préparées. La gouvernance multiniveau en particulier s'adapte difficilement aux situations d'urgence, et les communautés, les villes et les régions métropolitaines sont contraintes de trouver de nouvelles méthodes de coordination (voir le [Document d'orientation 04](#)). En outre, d'autres mesures de gouvernance clés proposées par le Nouveau Programme pour les Villes (*New Urban Agenda*) [32], comme le renforcement de la gouvernance métropolitaine, sont ignorées ou mises de côté.

Les urgences complexes renforcent la prise de décision technocratique. Les réponses d'urgence qui « suivent la science » confèrent un pouvoir considérable aux « experts » et aux institutions technocratiques. Un tel glissement risque d'aboutir à des décisions politiques qui ne sont plus prises par les institutions démocratiques, mais plutôt par des comités et conseillers techniques,

et des fonctionnaires non élus. Dans ce contexte, on observe certains compromis entre consensus et expertise [15] et dans de nombreuses situations politiques, il existe un risque pour la transparence. Par exemple, des lacunes majeures en matière de transparence ont été identifiées concernant le Scientific Advisory Group for Emergencies (SAGE) au Royaume-Uni, ainsi que dans les administrations locales et nationales en Chine [20, 33].

Les mesures d'urgence présentées comme apolitiques ou prétendument neutres peuvent renforcer la polarisation. L'approche initiale et la recherche d'un consensus pour apporter des réponses d'urgence peuvent limiter de façon significative le débat politique et le conflit productif [34]. Par conséquent, le soutien initial global à l'action du gouvernement diminue avec le temps, laissant place à des reproches réciproques où chacun se renvoie mutuellement la faute [35]. Au niveau local, il existe un vide politique en situation de gouvernance d'urgence, qui touche entre autres à la planification des politiques et à la délibération, qui souffrent d'un manque d'espace pour la confrontation et les vrais débats [20]. C'est le cas, par exemple, des demandes de planification qui ont été traitées sans tenir compte des normes habituelles de consultation et de débat public.

Les mesures d'urgence accentuent la fracture en matière d'information entre les dirigeants élus, les experts et la société civile. Les urgences, courantes ou non (voir le [Document d'orientation 04](#)), diffèrent des urgences complexes en matière d'information de la société civile. Par conséquent, il est difficile de maintenir l'attention et de mobiliser les ressources [36, 37]. Les gouvernements comptent sur l'avis des experts, alors que le public s'appuie sur les nouvelles et les médias de la société civile, ce qui augmente la probabilité de fausses nouvelles (*fake news*) menaçant la validité des informations [31, 38, 39]. Il est alors difficile pour la société civile de s'appuyer sur les données et la science, ce qui accroît le risque d'une méfiance croissante envers le gouvernement.

En situation d'urgence, le manque de mandats politiques clairs compromet la reddition de comptes. Selon les types d'urgences complexes et le moment où elles surviennent, les gouvernements peuvent avoir été élus sans référence à l'urgence. En outre, les gouvernements ont du mal à obtenir un signal clair de la population pour établir rétroactivement ces mandats. Par exemple, au début de la pandémie de COVID-19, les gouvernements ont réorienté les ressources et mis en œuvre des plans d'urgence sans avoir auparavant présenté la possibilité de telles actions à leur électeurat. En revanche, les réponses à des urgences complexes comme la lutte contre le changement climatique, une urgence continue et à long terme, font généralement partie des programmes de la plupart des partis politiques. Néanmoins, les situations d'urgence évolutives et sans précédent remettent en question la voie conventionnelle de la démocratie représentative, les acteurs politiques étant contraints d'établir de nouveaux mandats politiques alors qu'ils sont déjà au pouvoir.

2.2. SYNERGIES : QUAND LES URGENCES FAVORISENT LA DÉMOCRATIE

Les urgences complexes agissent comme des déclencheurs de l'engagement démocratique et de l'innovation. Lorsqu'il est nécessaire de mettre en place l'état d'urgence ou des mesures d'urgence, le niveau d'engagement du public peut être considérable (c'est le cas par exemple de l'urgence climatique et de la réponse initiale au COVID-19), et apporter un large soutien à l'action gouvernementale. C'est l'effet « union sacrée » [35]. Durant cette période, un large soutien est apporté à l'ensemble du spectre politique,

et les politiques partisans cessent généralement de compter les points [20]. L'établissement de mini-publics ou d'assemblées d'urgence (voir la section 4) permet un renforcement particulièrement prometteur des pratiques démocratiques pour gérer les situations d'urgence complexe.

Les pressions exercées par les urgences complexes incitent les citoyens à devenir des acteurs proactifs du changement.

L'implication directe et les contributions de la société civile sont souvent nécessaires pour trouver des solutions rapides à des problèmes complexes et multiformes. Les réponses décentralisées peuvent également améliorer l'agilité de l'action collective et la réactivité face à des circonstances locales spécifiques. Lorsque ces mesures sont conçues et perçues comme plus utiles que les mesures d'urgence centralisées conçues au sommet de l'État, les citoyens sont motivés pour s'impliquer et apporter une contribution significative. Les déclarations d'urgence et les actions pour le climat partant de la base, c'est-à-dire initiées par la population elle-même, illustrent bien ce mécanisme.

Les urgences complexes activent la démocratie locale.

De même que les citoyens sont incités à devenir plus proactifs, les mesures d'urgence fournissent un cadre pour une action locale plus active, plus susceptible de faire progresser les actions fondées sur des processus démocratiques établis. Cette synergie entre démocratie et mesures d'urgence est particulièrement prometteuse lorsque l'on associe l'intervention locale concrète avec des principes et des valeurs plus larges [6].

L'action immédiate et les résultats tangibles peuvent stimuler la confiance dans le collectif. Les récentes urgences, notamment la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique, ont obligé à repenser les programmes politiques pour les ancrer dans le présent, mettant l'accent sur l'action immédiate [9] tout en prenant acte des conséquences à long terme. Cela permet de démontrer à la population que les gouvernements et les sociétés ont la capacité d'agir collectivement via une gouvernance adaptative, en agissant dans l'ici et maintenant quand cela est nécessaire.

Les urgences complexes nécessitent des données et des informations décentralisées. Outre la collecte de connaissances initialement produites par les citoyens et les organisations de la société civile, la production décentralisée de données favorise également l'apparition de nouvelles pratiques démocratiques. Premièrement, des ensembles de données peuvent être générés par les citoyens eux-mêmes et partagés avec les parties concernées et les autorités publiques. Dans le contexte d'urgences complexes, cela va des données sur la santé personnelle aux niveaux locaux de pollution de l'air. Deuxièmement, les employés et élus aux niveaux locaux de la gouvernance peuvent compiler, de manière participative, des opinions et des idées pour trouver des solutions aux défis urgents.

Les urgences peuvent attirer l'attention sur les plus vulnérables, généralement les personnes faisant déjà face à des inégalités et des discriminations structurelles. Cela peut permettre de traiter la question des droits fondamentaux et, indirectement, les lacunes généralisées en la matière, même dans les contextes les plus démocratiques. Au cours de la crise du COVID-19, de nombreuses villes ont apporté de l'aide aux personnes sans-abris et ont mis en place des solutions appropriées d'hébergement, au moins à court terme. En ce sens, l'efficacité associée à une gouvernance inclusive offre un fort potentiel de synergies. Les personnes âgées, les travailleurs informels, les femmes, les personnes vivant dans la pauvreté et d'autres groupes sont touchés par des vulnérabilités structurelles et sont les plus impactés par les urgences. L'action directe des collectivités territoriales peut donc leur être bénéfique.

En conclusion, il est important de souligner que les démocraties luttent déjà contre des lacunes persistantes, même avant la vague actuelle d'urgences complexes. Parmi ces lacunes, on observe notamment une crise de la représentation et de la participation équitables, un manque de confiance de la population envers son gouvernement, un leadership agressif et des difficultés à s'adapter à des circonstances changeantes [1]. Depuis le milieu des années 1990, la satisfaction de la population à l'égard des fonctionnements démocratiques a diminué [40].

En outre, très peu de gouvernements avaient à leur disposition des processus préétablis pour s'engager démocratiquement dans des situations d'urgence complexe [18]. Plus généralement, au niveau mondial, la société civile ne disposait pas d'un processus efficace d'engagement politique pour répondre aux situations d'urgence complexe, notamment via des processus électoraux nationaux et locaux [41]. En conséquence, les questions de légitimité démocratique des mesures d'urgence rapides et radicales ont été nombreuses, même dans les pays où les pratiques démocratiques sont bien ancrées. En outre, dans le contexte de la pandémie, le rôle et la capacité des parlements à organiser et garantir une société libre et ouverte et à fournir les composantes essentielles à la démocratie délibérative et participative ont été mis à rude épreuve [23, 24, 40]. Enfin, les différentes situations d'urgence complexe ont des impacts divers sur les pratiques démocratiques. La crise du COVID-19 a réprimé les engagements personnels, compromettant de multiples formes d'engagement démocratique. Au contraire, l'urgence climatique a incité les citoyens et les gouvernements à explorer des formats novateurs de gouvernance démocratique.

Le tableau 1 ci-dessous résume les principales tensions et synergies entre démocratie et gouvernance d'urgence présentées ci-dessus. Bien que nombre d'entre elles ne soient pas spécifiques à la démocratie locale, les sections qui suivent montrent que l'action démocratique locale représente une opportunité de réduire les tensions et de renforcer les synergies.

Tableau 1 : Résumé des tensions et des synergies entre démocratie et gouvernance d'urgence

Tensions	Synergies
- Action urgente - Interventions radicales - Exploitation du pouvoir conféré par l'urgence - Respect des droits compromis - Reculs concernant la dévolution - Décisions technocratiques - Débat politique limité - Lacunes dans l'information - Absence de mandats politiques clairs	- Déclencheur d'engagement - Les citoyens en tant qu'agents du changement - Activation de la démocratie locale - Confiance dans le collectif - Exigences concernant la décentralisation des données - Attention dirigée vers les personnes les plus vulnérables

3. RÉPONSES LOCALES AUX URGENCES, PRATIQUES DÉMOCRATIQUES ET INNOVATION

Cette section passe en revue les principales pratiques et innovations démocratiques qui ont émergé au cours des dernières années dans le cadre d'une réponse plus large aux situations d'urgence complexe.

3.1. DROITS ET BONNE GOUVERNANCE

Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), « la démocratie repose sur la volonté librement exprimée des peuples et est en corrélation étroite avec l'État de droit et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Toutefois, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) souligne que les dérogations et les limitations aux droits individuels sont autorisées dans certaines conditions fondées sur un objectif légitime [42]. C'est le cas pour les déclarations d'urgence qui peuvent être émises par tous les niveaux de gouvernement, et qui restreignent certains droits fondamentaux [43].

Il est généralement convenu que, lorsqu'elles limitent les droits, les mesures d'urgence doivent s'appliquer conformément aux principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination [44]. Idéalement, les gouvernements devraient « recourir autant que possible aux pouvoirs ordinaires du gouvernement pour sauvegarder la démocratie » [45]. Lorsque des déclarations d'urgence doivent être formulées, la confiance dans le gouvernement, la sécurité juridique et la transparence sont essentielles pour assurer la confiance.

Le rôle des collectivités territoriales pour sauvegarder les droits et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre des réponses aux urgences complexes varie considérablement. Au niveau le plus fondamental, **les collectivités territoriales ont le potentiel de maintenir la confiance dans la démocratie, leurs institutions opérant au plus proche de la population**. « Democra-Cité (...) ainsi la ville devient, bien plus et bien mieux que n'importe quelle autre institution, l'espace ultime dans lequel sont obtenus les meilleurs résultats pour la démocratie au 21^e siècle » [46].

Les mesures d'urgence prises face à la crise du COVID-19 ont fourni à de nombreuses collectivités territoriales des directives générales en vertu desquelles elles devaient entreprendre différentes actions pour faire appliquer les dispositions applicables. Certaines se sont même appuyées sur des lois liées à la santé pour donner une base juridique aux mises en quarantaine et aux confinements [45]. Dans ces situations, les collectivités locales ont eu des difficultés à contrer la déconsolidation démocratique [45]. **Les initiatives locales pour réduire l'atteinte aux droits incluaient notamment le réaligement des pouvoirs d'urgence (voir l'encadré 1), l'action directe pour soutenir les populations vulnérables et structurellement désavantagées, et des applications spécifiques aux municipalités incluant des garanties pour le respect de la vie privée** (voir la sous-section finale sur la gouvernance à l'ère du numérique). Par exemple, les systèmes de soins de Buenos Aires ont étendu la fourniture de médicaments et formé la population âgée pour qu'elle puisse accéder aux services et à l'information pendant la crise du COVID-19 [47]. De même, le Conseil municipal de Madrid a lancé le site Web « Madrid sale al balcón » pour canaliser les initiatives des citoyens durant le confinement [48]. Par-dessus tout, les bonnes pratiques de gouvernance (telles que détaillées dans la figure 1) ont été soutenues par les villes et les régions via la gouvernance d'urgence multinationale (voir le [Document d'orientation 04](#)).

Encadré 1 : Instaurer la confiance et la légitimité au niveau local | Vancouver (Canada)

La ville de Vancouver a émis des préoccupations au sujet des pouvoirs d'urgence uniques dont elle disposait, en comparaison avec d'autres villes de la province. Constatant que sa loi sur l'urgence donnait trop de puissance à la ville, Vancouver a, dans un esprit de vigilance et de reddition de comptes accrues, tenté d'aligner ses pouvoirs sur ceux des autres villes de la province en remaniant l'Emergency's Program Act de la Colombie-Britannique, afin de limiter la durée et la portée de ses pouvoirs d'urgence.

Pendant les crises, la question des migrations et des déplacements est généralement gérée par les gouvernements nationaux, qui supervisent et sécurisent les frontières nationales. Cela oblige, comme c'est souvent le cas, les collectivités territoriales à gérer la mise en œuvre et les exclut de la prise de décision et des pratiques démocratiques potentielles. Mais certaines villes ont activement endossé leur rôle dans la « promotion de sociétés inclusives, sûres, résilientes et durables » [49]. En effet, plus de 150 maires ont adopté la Déclaration des maires de Marrakech [50] pour garantir aux migrants et aux personnes déplacées le droit à la ville, et pour gérer la problématique de la migration parallèlement à l'aménagement urbain (voir l'encadré 3 sur les droits des migrants à Palabek et l'encadré 4 sur Winooski).

En période de troubles sociaux, les villes doivent s'engager sur la question fondamentale des droits et de la contestation.

En Colombie, la ville de Cali a mis en place de nouvelles coalitions pour restaurer la démocratie (encadré 2), tandis que les collectivités locales d'autres pays d'Amérique latine ont essayé de construire leur légitimité sociale en assurant un espace de délibération au sein duquel les gens pouvaient ouvertement protester, élaborer des propositions conjointes et participer au processus constitutif au niveau national [51].

Encadré 2 : Les acteurs du troisième secteur « restaurent la démocratie » | Cali (Colombie)

Suite à l'annonce d'une réforme fiscale par le gouvernement national le 28 avril 2021, Santiago de Cali a connu de violents troubles sociaux et a été témoins de plusieurs violations des droits de l'homme.

Pour désamorcer les conflits violents et tenter de rétablir la paix, des mesures ont été prises sur plusieurs fronts :

- L'archidiocèse de Cali a participé activement et a réuni tous les acteurs impliqués, ouvrant ainsi un espace de dialogue autour du « Compromiso Valle » [52].
- La présence d'organisations multilatérales et d'autres acteurs nationaux et internationaux a permis d'avoir une vue d'ensemble des risques possibles, en particulier dans le contexte de violations des droits de l'homme.
- Un décret a été signé par le maire en vertu duquel la ville a officiellement reconnu l'utilisation du débat ouvert comme mécanisme de désescalade des conflits [53].

Malgré les efforts des différents acteurs pour restaurer la démocratie à Cali, certains dirigeants de l'URC (*Unión de Resistencias Cali*, nom donné aux contestataires) ont estimé que le groupe avait laissé passer une opportunité de mener d'autres négociations qui auraient pu aboutir à des changements plus radicaux une fois le décret approuvé.

Alors que l'urgence climatique a permis de nouvelles formes d'engagement démocratique, les pratiques spécifiquement liées à la question des droits et des bonnes pratiques de gouvernance sont moins prononcées.

La question la plus fondamentale sur les droits en relation avec l'action climatique concerne probablement les villes en tant qu'espaces de contestation, d'action directe et de désobéissance civile. Alors que de nouveaux mouvements de contestation comme la Grève étudiante pour le climat et Extinction Rebellion ont été initialement accueillis et acclamés, des actions plus perturbatrices ont mis les villes et les régions dans une position plus difficile, en particulier face à la répression accrue des activistes climatiques par les gouvernements nationaux.

Un certain nombre de conclusions sur la protection et le renforcement de la démocratie locale dans les situations d'urgence complexes peuvent être tirées des expériences mentionnées ci-dessus :

- Les villes et les régions doivent reconnaître que les droits et les bonnes pratiques de gouvernance ainsi que les processus de représentation, de délibération et de participation sont des éléments clés de la légitimité démocratique de leurs mesures d'urgence.
- Les collectivités locales peuvent aider à protéger les mécanismes de surveillance de la gouvernance et à s'assurer qu'ils continuent de fonctionner [41, 54-56]. Lorsque des ajustements sont nécessaires à court terme, ils doivent être compensés par des enquêtes de suivi, des commissions ou des examens à un stade ultérieur.
- Les mesures d'urgence doivent respecter la loi de manière égale et objective afin d'éviter de restreindre les droits des groupes sociaux structurellement discriminés. Les collectivités territoriales peuvent adopter des approches fondées sur les droits dans le cadre de leurs mesures d'urgence.
- Les collectivités locales sont idéalement positionnées pour s'engager dans un processus continu de renforcement de la confiance, via une communication claire, la présentation transparente des limites temporaires des droits, la discussion sur les compromis nécessaires entre les choix politiques et la construction de vastes alliances d'acteurs de confiance.

3.2. REPRÉSENTATION

Une des dimensions fondamentales de la démocratie est qu'elle doit être soutenue par des mécanismes de représentation. Dans les formes représentatives de la démocratie, plutôt que de voter des décisions politiques individuelles dans le cadre de référendums, des représentants politiques sont élus pour siéger dans des chambres législatives et/ou des cabinets exécutifs, sur la base de manifestes politiques. Quand il n'y a pas de situation d'urgence, les élus sont responsables des programmes électoraux qu'ils ont établis et les électeurs examinent attentivement les actions de leurs dirigeants [57].

Toutefois, les interventions en cas d'urgence complexe impliquent non seulement des actions au-delà des programmes déjà mentionnés, mais modifient également d'autres politiques et priorités et peuvent perturber les calendriers et les processus électoraux. La crise du COVID-19, par exemple, a entraîné le report de nombreuses élections aux niveaux national et territorial, comme par exemple au Brésil [41]. En ce qui concerne les mandats politiques, la plupart ont dû être remaniés dans le contexte de l'urgence et leur continuité et leur validité ont été éclipsées, rendant leur surveillance difficile pour les citoyens et les organismes de contrôle.

Dans ce contexte, **l'innovation se concentre sur la transparence et la reddition de comptes** dans le cadre des processus électoraux, lorsqu'ils sont maintenus. Lorsqu'ils sont reportés, il est essentiel **d'innover pour communiquer activement avec la population et introduire des ajustements raisonnables pour maintenir le statu quo**. Au cours de la pandémie de COVID-19, le maintien du statu quo impliquait de s'appuyer sur des approches électorales et de gouvernance antérieures, bien connues des populations locales et qui ont contribué à maintenir la confiance. À Sebkhia, l'une des communes urbaines les plus densément peuplées de Mauritanie, un réseau des chefs de district de chaque quartier a été coopté par la collectivité locale pour s'engager auprès de la population [58]. Dans les villes brésiliennes, l'identification biométrique a été suspendue [59] et les élections municipales se sont uniquement basées sur des pièces d'identité officielles avec photo. Le Canada a tenté de maintenir le statu quo en assurant un accès équitable au vote lors des élections municipales : le Conseil municipal de Vancouver a adopté une motion visant à permettre aux résidents votant par la poste d'obtenir une aide en ligne ou par téléphone pour remplir leur bulletin de vote à la maison [60].

L'adoption de nouveaux processus pour les non-électeurs comme les migrants et les réfugiés est particulièrement critique pour répondre aux nouvelles situations sociales complexes, notamment à la crise des réfugiés. Les habitants du camp de réfugiés de Palabek, dans le nord de l'Ouganda, ont élu leurs propres conseillers en matière de protection des réfugiés (voir l'encadré 3). Ces efforts d'amélioration de la représentation dans le cadre des mesures d'urgence peuvent également s'appuyer sur les pratiques de certaines villes progressistes telles que Winooski et Montpelier, dans l'État du Vermont (États-Unis), qui ont adopté des réformes électorales pour permettre aux citoyens non américains de voter aux élections municipales (voir l'encadré 4).

Encadré 3 : Droits de vote des réfugiés | Camp de réfugiés de Palabek (Ouganda)

En juillet 2018, la moitié des 10 000 habitants du camp de réfugiés de Palabek en Ouganda a participé à la première élection démocratique réussie du Conseil de protection des réfugiés. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Premier ministre ougandais, cela ne s'était jamais produit auparavant : aucun camp en Ouganda n'avait jamais élu ses dirigeants à bulletin secret à la même date pour tous les bureaux, et sans violence. Les points forts de cette élection étaient les suivants : processus de présentation ouvert pour les candidats, ressources électorales mises à la disposition des candidats, vote par bulletin secret et processus de vote sécurisé. Toutefois, malgré l'introduction de ce processus démocratique, les élections n'ont pas donné de pouvoir significatif aux réfugiés ou à leurs conseillers démocratiquement élus.

Encadré 4 : Droits de vote des migrants | Winooski (États-Unis d'Amérique)

En 2021, un peu moins d'une centaine de citoyens non américains a voté aux élections municipales de Winooski. Pour remédier à la polarisation croissante, le conseil municipal a décidé de créer une commission de charte résidente plutôt que de passer directement au vote du conseil municipal. En 2020, après délibérations et sensibilisation du public, la décision d'étendre le droit de vote a été soumise au vote des résidents, et approuvée à 70 % des voix. La sensibilisation, l'éducation et les commentaires des résidents sur la question ont constitué des éléments essentiels du succès de cette initiative.

On observe un positionnement important, bien que souvent symbolique, des parlements et des assemblées au niveau local dans le vote des déclarations d'urgence climatique. En mai 2022, 2 099 circonscriptions dans 38 pays avaient déclaré une urgence climatique [61]. Cependant, contrairement aux déclarations d'urgence liées au COVID-19, elles n'ont, jusqu'à présent, servi qu'à reconnaître l'existence du risque de l'urgence climatique plutôt qu'à lancer une action radicale et rapide. Ces déclarations parlementaires d'urgence climatique n'ont pas limité les droits ou accordé davantage de pouvoirs à l'exécutif, et elles n'ont pas entraîné de différenciation dans l'application des mesures aux différents groupes de population. Toutefois, cela pourrait également indiquer que l'action des collectivités dans cette situation d'urgence ne mène pas nécessairement à une transformation des institutions et des structures démocratiques (voir la [Note d'analyse 04](#) pour plus de détail sur les quatre types de déclarations d'urgence).

De ces expériences et pratiques en matière de représentation, on peut tirer les conclusions suivantes :

- Bien que la démocratie représentative et ses institutions au niveau local soient souvent considérées comme acquises, les réponses à des situations d'urgence complexe exigent de porter une attention particulière et totale aux chambres législatives.
- Tout ajustement des cycles électoraux ou toute modification des mandats municipaux doit respecter les principes de transparence et de reddition de comptes.
- Certaines situations d'urgence complexes, en particulier celles liées aux migrations et aux déplacements en temps de crises, nécessitent d'ajuster les droits de vote pour assurer une représentation équitable dans le cadre des mesures d'urgence.
- La déclaration de l'état d'urgence par les parlements et les assemblées au niveau local constitue un soutien important à la branche représentative bien plus qu'au pouvoir exécutif des juridictions locales, et peut conférer une plus grande légitimité démocratique à l'action radicale et rapide.

3.3. DÉLIBÉRATION ET PARTICIPATION

Les deux dernières composantes de la légitimité démocratique des mesures d'urgence sont aussi les formes les plus fréquemment citées de démocratie locale. Les mécanismes de délibération et de participation ont vocation à être continuellement améliorés et ajustés, même dans des situations non urgentes.

Cependant, certaines situations d'urgence complexe peuvent mettre à mal la démocratie, imposant des restrictions sur les contacts physiques (comme dans le cas du COVID-19) qui ont pour conséquence l'exclusion des pratiques participatives traditionnelles [62-64]. Par exemple, lorsque la municipalité de Chitungwiza au Zimbabwe a eu recours au processus de budgétisation participative (pour impliquer les résidents dans l'établissement du budget de l'année 2021), les consultations publiques ont été retardées, puis menées à la hâte en raison du COVID-19 [27].

Pour répondre aux situations d'urgence complexes, les collectivités territoriales ont tenté de mettre en place de nouvelles pratiques et plates-formes de participation (voir l'encadré 5). D'une part, la plupart des innovations des collectivités locales se sont concentrées sur **la mise en place d'une communication beaucoup plus proche de la population**, fournissant des informations essentielles pour faire face aux situations d'urgence grâce à l'utilisation étendue de la technologie et des réseaux sociaux. D'autre part, elles ont **co-crées des politiques publiques et des plans de développement hybrides et résolu collectivement certains problèmes** (par exemple, avec des hackathons et des stratégies à responsabilité partagée, voir l'encadré 6). Pour favoriser les pratiques inclusives, les collectivités locales ont dû s'attaquer au problème de la fracture numérique, tant au niveau de l'accès aux outils technologiques que de leur utilisation. Dans l'ensemble, sur les deux volets de l'innovation participative, **le renforcement de l'implication des acteurs tiers** tels que les organisations non gouvernementales locales et le secteur privé a été absolument essentiel.

Encadré 5 : La « démocratie pour la vie » et une réponse décentralisée au COVID-19 | Valparaíso (Chili)

Au début de la pandémie de COVID-19, certaines villes ont préventivement adopté des mesures de confinement extrêmes pour contenir la transmission du virus. Toutefois, Valparaíso a opté pour une approche « communautaire ». La ville a été divisée en 15 polygones, définis sur la base de l'accessibilité de chaque centre de santé local. La ville a pu décentraliser les services locaux et a préconisé une redistribution des compétences via :

- L'emprunt de bâtiments communautaires existants pour y placer temporairement des bureaux locaux et fournir aux gens des services administratifs plus près de chez eux ;
- La mise en œuvre d'un programme de « démocratie pour la vie », permettant aux résidents de décider de la manière d'allouer des ressources en cas d'urgence ;
- La communication et la collecte de données à l'aide de réseaux existants tels que WhatsApp et Facebook, et en invitant la population à fournir volontairement des données personnelles en se connectant directement par l'intermédiaire des 15 bureaux et des dirigeants locaux.

Entre autres initiatives, les bureaux décentralisés et les cuisines et jardins communautaires se sont imposés comme des stratégies permanentes de la collectivité.

Les villes explorent de **nouveaux espaces de participation du public en élargissant l'utilisation des plates-formes en ligne existantes** telles que Decidim, qui permet de mettre en œuvre une forme de démocratie participative libre pour les villes, développée à l'origine par Barcelone pour répondre à l'urgence. New York a, par exemple, instauré un mode de budgétisation participatif, et invite les résidents à s'inscrire et à voter pour les idées formulées [65]. Cette initiative fait suite aux difficultés rencontrées avec le Programme participatif (prévu en 2018), confronté à des contraintes économiques en raison de la crise du COVID-19 [66]. De même, Mexico a organisé des consultations publiques appelées « public plaza » concernant les transports, les données ouvertes et les mandats politiques, et qui permettent également d'examiner les propositions de postes pour certaines fonctions politiques vacantes [67]. Toutefois, l'impact et l'efficacité de ces pratiques n'ont pas encore été déterminés, et il se pourrait qu'elles ne soient pas suffisamment représentatives, excluant certains groupes démographiques du processus.

Encadré 6 : Réponse démocratique à l'urgence climatique | Rio de Janeiro (Brésil)

En 2019-2020, Rio de Janeiro a entrepris un processus de participation globale, basé sur une stratégie de responsabilité partagée et d'autonomisation des personnes pour construire le plan d'action climatique de la ville pour les 30 prochaines années. En établissant un dialogue direct avec les gens, en utilisant des plateformes en ligne et en connectant les acteurs clés sur le terrain, la collectivité locale a construit une approche réussie de la gouvernance pour faire face à la crise climatique. Ainsi, la démarche a recueilli plus de 35 000 contributions et 800 actions sont en cours de mise en œuvre [68]. Selon l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP), 65 % des contributions des personnes ont été intégrées dans les objectifs du plan d'action pour le climat [69].

La production collective de connaissances est un élément essentiel de la participation à la gouvernance d'urgence. Ce processus admet que la connaissance doit pour partie provenir des réalités sociales locales et rester connectée à ces réalités [70]. La production collaborative de connaissances permet à la population de faire entendre sa voix et s'appuie sur ses expériences, ce qui permet de recentrer les objectifs de la gouvernance et de justifier le choix des acteurs impliqués, confirmant que la participation des citoyens et des résidents des collectivités territoriales dans leur ensemble est un élément essentiel de la démocratie locale.

Lorsque les possibilités formelles de démocratie et de participation sont insuffisantes pour impliquer la population dans la mise en place des mesures d'urgence par les collectivités locales, **on observe de multiples formes de mécontentement** (actions en ligne, manifestations et émeutes). Partout dans le monde, des manifestations ciblant diverses urgences complexes, allant de la crise climatique à celle du logement, ont ouvert la voie à de nouvelles pratiques délibératives et participatives, pour la plupart profondément ancrées dans des contextes spécifiques, qui élargissent le répertoire de la démocratie locale. Toutefois, il existe souvent un fossé entre « les annonces grandioses sur les initiatives citoyennes et leur réalité sur le terrain » [71], qui fragilise ces initiatives et empêche d'obtenir des résultats concrets.

Les expériences et les idées discutées ici sur la délibération et la participation conduisent aux conclusions suivantes :

- Les urgences complexes ont divers impacts sur les processus de délibération et de participation. La crise du COVID-19 a constitué dans ce domaine un défi particulier en raison des limitations imposées sur les contacts physiques, tandis que l'urgence climatique a renforcé les processus en la matière.
- Les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle déterminant dans l'engagement participatif productif, mais peuvent également être une source considérable de polarisation et de confrontation.
- La production collective de connaissances et de données est une opportunité majeure qui profite à la fois à l'engagement démocratique et à une meilleure prise de décision.

3.4. LA GOUVERNANCE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

La **gouvernance à l'ère du numérique** permet de connecter tous les éléments clés de la légitimité démocratique, bien qu'il soit nécessaire de prendre en compte son rôle potentiellement corrosif en termes de polarisation. En Europe, une poignée de villes comme Amsterdam, Helsinki [72] et Lyon (voir l'encadré 7) ont mis en place des initiatives innovantes visant à permettre aux citoyens de mieux contrôler leurs données et la manière dont celles-ci sont utilisées pour la gouvernance.

Encadré 7 : Portefeuille citoyen | Lyon (France)

Lyon a lancé un projet pilote de confidentialité des données pour les utilisateurs des services municipaux [73, 74]. La ville expérimente depuis 2020 un système de gestion des données personnelles qui permet aux utilisateurs des services publics de mieux connaître et contrôler leurs propres données. Ce service permet aux résidents d'accéder à un « portefeuille citoyen » de données centralisées, pour voir et contrôler leurs données personnelles stockées, et contrôler la manière dont celles-ci sont partagées avec la ville et des tiers. L'objectif est de permettre à la population de contrôler la collecte de ses données et d'accroître les niveaux de confiance dans la municipalité.

En Amérique latine, de nombreuses villes ont préconisé l'utilisation de données ouvertes dans le cadre de leurs processus de commande publique, afin d'accélérer l'ajustement de la répartition du budget face à la crise du COVID-19, soulignant l'importance de la reddition de comptes [75]. La ville de Mexico a accéléré les plans de numérisation des services et des points d'accès gratuits à Internet [76], tandis que Buenos Aires [77] et Bogotá [78] ont créé des plates-formes pour favoriser les mécanismes de transparence et de gouvernement ouvert.

En Inde, la crise du COVID-19 a dans certains cas permis de mettre en place des processus démocratiques via la transparence numérique. Depuis 2015, l'Inde a donné de nouveaux moyens aux villes grâce au programme 100 Smart Cities, qui leur permet de s'appuyer sur des données, y compris ouvertes. Des bases de données contenant des informations sur la santé, les transports et le climat ont été créées et mises à la disposition du public [79]. Cette approche a permis à des villes comme Gwalior (Inde) d'utiliser les données pour faire face à l'urgence, de partager des informations avec les différents acteurs et de susciter la confiance de la population grâce à une utilisation transparente des données. L'approche a ensuite évolué pour devenir une procédure standard en cas de crise de santé publique [80]. De même, le Centre de contrôle-commande intégré de la plateforme Web de Kochi (Inde) permet aux citoyens de déposer des réclamations concernant des problèmes dans la ville ou des données auxquels ils ont pu accéder dans les nouvelles bases de

données ouvertes, et les responsables concernés sont tenus d'agir en temps opportun sur ces réclamations.

Malgré des lacunes dans l'innovation et des questions préoccupantes concernant les droits démocratiques, **de nouvelles solutions technologiques renforçant la légitimité démocratique sont apparues dans le monde entier** (voir l'encadré 8). L'application des principes de confiance et de responsabilité à l'égard des données et des architectures numériques est donc devenue une préoccupation centrale dans la mise en place des mesures d'urgence, et ces principes constituent un axe d'innovation important.

Encadré 8 : Des outils de technologie civique | Taipei

La ville de Taipei est l'une des premières villes asiatiques à avoir signé la Charte sur les données ouvertes, et ces dernières ont été identifiées, avec la participation civique, comme formant des composantes clés de la réponse efficace de Taïwan face au COVID-19 [81]. En rendant accessibles certaines données relatives au COVID-19, Taipei a permis à la communauté qui s'est formée autour des technologies civiques de créer des dizaines d'outils, notamment une carte indiquant où les masques étaient disponibles à l'achat. Cette stratégie de réponse partant de la base s'est avérée essentielle au succès de la ville dans sa lutte contre la pandémie. Communiquer ouvertement sur les défis auxquels la municipalité était confrontée plutôt que de mettre en place une façade d'invincibilité a permis de bénéficier de la contribution d'une foule d'acteurs divers, pour résoudre les problématiques liées à l'urgence en s'appuyant sur les informations officielles [82].

Certains risques inhérents au déploiement rapide des technologies ouvertes et numériques sont en train d'émerger, notamment des failles dans la gestion des données et de la confidentialité, qui peuvent entraîner une dégradation de la confidentialité des données et nuire considérablement à la confiance dans la gouvernance locale [83].

Enfin, les réseaux sociaux servent de cadre commun pour signaler les abus du pouvoir et des forces de l'ordre, et établir des liens avec des organisations internationales comme la Commission des droits de l'homme des Nations unies (CNUDH). Cela est sans doute lié à l'accès élargi aux données, à l'information et aux réseaux sociaux, de sorte que les gens sont davantage en mesure d'exercer une surveillance citoyenne, « d'observer le travail de leurs élus et de les récompenser ou de les sanctionner » [57]. Ces expériences et un certain nombre d'informations plus larges nous amènent à conclure ce qui suit :

- La gouvernance à l'ère du numérique favorise considérablement les réponses plus démocratiques aux situations d'urgence complexe, mais il existe un risque de polarisation via les réseaux sociaux.
- Permettre aux citoyens de contrôler leurs données personnelles et aux communautés technologiques locales de bénéficier de données ouvertes peut favoriser l'adoption de nouveaux modes de gestion des infrastructures et des services locaux.
- Les programmes des collectivités locales doivent inclure des mesures pour lutter contre la fracture numérique et offrir des points d'accès publics à Internet.
- La numérisation des services locaux peut contribuer de façon substantielle à l'amélioration de la résilience et de la communication dans le cadre des mesures d'urgence.
- La transparence numérique est particulièrement utile pour contrebalancer la réduction de l'engagement public en période d'interventions rapides et radicales.

4. ASSEMBLÉES D'URGENCE

Comme souligné plus haut, les assemblées citoyennes constituent une pratique démocratique clé qui permet de gouverner les urgences de façon plus démocratique. Dans ce contexte, l'Initiative fait référence aux **assemblées d'urgence, une pratique qui s'appuie sur l'approche délibérative des mini-publics, des assemblées citoyennes, des jurys et des panels de citoyens et, concernant les urgences, des assemblées pour le climat**. L'OCDE [15] a défini 12 types de modèles délibératifs, conçus principalement pour les modes de gouvernance hors contextes d'urgence (voir la figure 2). En général, ils sont bien adaptés à la résolution des dilemmes complexes fondés sur des valeurs, impliquant des compromis et des problématiques à long terme. Les expériences de mini-publics sont bien documentées pour les pays du Nord et se multiplient rapidement dans les autres parties du monde. « Democracy beyond elections » [84] a publié une liste de plus de 2 000 **assemblées citoyennes et processus similaires dans le monde** [85]. La vue d'ensemble présentée ci-dessous est principalement fondée sur des idées provenant de villes et de régions à revenu élevé, mais ces idées sont applicables au-delà de ces contextes.

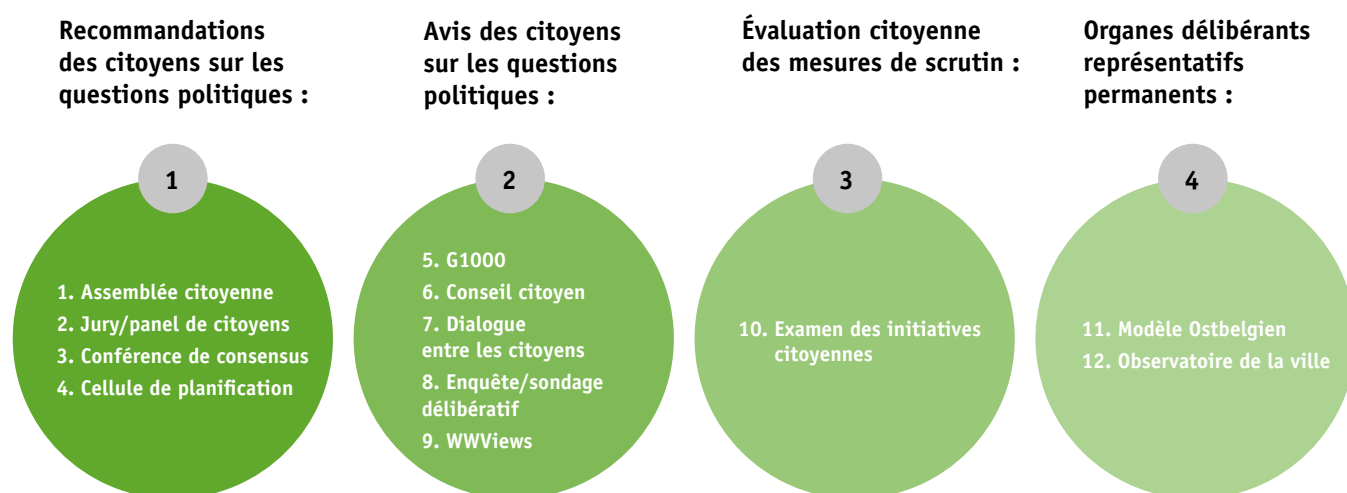
4.1. QUE SONT LES ASSEMBLÉES CITOYENNES ?

Une assemblée citoyenne est un groupe de personnes, généralement réuni par une collectivité, pour discuter d'une question de politique et faire des recommandations aux gouvernements pour aborder cette question. Les personnes qui délibèrent sont choisies pour être représentatives de la population en termes de démographie (par exemple, âge, genre, race/origine ethnique, statut socio-économique) et d'opinion politique. Les assemblées citoyennes sont utilisées pour traiter tout un éventail de questions politiques, notamment pour sortir des impasses politiques sur des questions controversées ou sources de division, comme le mariage homosexuel ou l'avortement en Irlande. Elles ont été progressivement reprises dans le monde entier pour s'attaquer à des situations d'urgence complexe telles que l'atténuation de la crise climatique, la résolution de problèmes sociaux locaux et, plus récemment, pour donner des conseils sur les réponses politiques à apporter face à la pandémie de COVID-19 et la reprise post-COVID.

Les principaux points forts des assemblées citoyennes en tant que mécanisme démocratique sont les suivants [15, 86] :

- **Offrir un temps et un espace de vrai débat** : les conséquences sociales, économiques et sociétales globales des mesures peuvent être réfléchies et discutées en profondeur.
- **Instaurer la confiance** : les participants comprennent mieux le travail des acteurs politiques. Ils entrent également en contact les uns avec les autres, au-delà des bulles d'information et des chambres d'écho.
- **Fournir des indicateurs** : les acteurs politiques perçoivent mieux la population et savent exactement où les citoyens peuvent et veulent aller avec des mesures concrètes. Les solutions, soutenues par une majorité, deviennent visibles.
- **Aller au-delà du simple sondage d'opinion** : les assemblées citoyennes permettent d'approfondir les discussions sur les questions posées, les connaissances des experts, les débats et les échanges personnels.
- **Impliquer tout le monde** : le phénomène d'exclusion de certains groupes sociaux du débat politique est réduit, notamment via la procédure de tirage au sort, mais également grâce à la compensation de la perte de revenus, au soutien à la garde d'enfants et aux services de traduction et de soins pour les proches.
- **Contrôler l'influence des lobbies** : la procédure est transparente et peu susceptible d'être influencée par des groupes de pression, des groupes de campagne spécifiques ou des intérêts particuliers.
- **Valoriser les contributions de chacun** : la discussion est juste et fondée sur les faits. Lorsque les gens se rencontrent directement, la probabilité de discours de haine et de fausses nouvelles est réduite.
- **Soutenir la prise de décisions** : les résultats soutiennent les parlements et les conseils dans les processus de prise de décisions.
- **Diversifier les voix** : la nature représentative du groupe améliore les chances de proposer de meilleures recommandations par rapport à un groupe de personnes partageant des idées plus similaires, car le groupe est moins susceptible de produire une pensée unique et bénéficie d'une plus large gamme d'expériences vécues.

Figure 2 : 12 types de délibération, 4 objectifs



Source : OCDE, 2020

4.2. VERS DES ASSEMBLÉES D'URGENCE

Cette section est axée sur la forme de délibération la plus courante, les assemblées citoyennes, et examine comment elles ont été – et peuvent être – appliquées dans un contexte d'urgences complexes. Bon nombre des enseignements tirés peuvent être appliqués plus largement à d'autres pratiques de délibération d'urgence. Toutefois, il est essentiel de prendre en compte, pour chaque pays et région, le contexte historique et culturel, et les pratiques démocratiques et politiques qui y sont liées.

À ce jour, à quelques exceptions près, le nombre d'exemples de pratiques délibératives mises en place exclusivement pour fournir des recommandations aux gouvernements dans le cadre d'une intervention d'urgence immédiate et officielle est limité.

Compte tenu du temps nécessaire à la mise en place et à l'exécution de pratiques délibératives approfondies sur une question clé, si les structures délibératives ne sont pas mises en place en amont, la marge de manœuvre concernant la fourniture de recommandations urgentes est fortement limitée. Les pratiques délibératives ont donc rarement été utilisées pour les urgences, régulières ou non, et ont plutôt tendance à être appliquées aux urgences complexes avec des délais d'action plus longs, comme l'urgence climatique.

En outre, les processus délibératifs n'ont pas encore été intégrés dans les processus bureaucratiques quotidiens des gouvernements. Concernant les urgences complexes, il convient de retenir deux points. Le premier est que toute recommandation émise par une assemblée d'urgence ne sera mise en œuvre correctement que lorsque des mécanismes de reddition de comptes suffisants seront mis en place une fois que l'assemblée d'urgence aura fait ses recommandations et sera dissoute. Le deuxième est que les gouvernements doivent déjà disposer de structures délibératives pour que celles-ci soient pleinement opérationnelles lorsqu'une décision doit être prise en urgence. Lorsque ces structures n'existent pas avant l'urgence, la pratique délibérative est généralement médiocre, que ce soit en termes de qualité ou de résultats.

Les assemblées citoyennes permanentes constituent une tentative pour résoudre ce problème, et visent à développer une structure de gouvernance permanente pour une délibération plus intégrée. Deux exemples élaborés d'assemblées citoyennes permanentes, l'un en Belgique germanophone (le « modèle Ostbelgien ») et l'autre à Paris (voir l'encadré 9), ont permis de tirer des enseignements essentiels sur la manière dont les assemblées d'urgence pourraient être institutionnalisées. Les assemblées d'urgence gagnent également du terrain hors des pays du Nord global, mais avec un degré de permanence moindre. Delibera, une ONG locale brésilienne, préconise la création de mini-publics permanents dans les municipalités, avec le soutien de la National Endowment for Democracy [87]. En Inde, il existe un exemple bien documenté d'assemblée citoyenne, dans le canton d'Auroville [88].

Encadré 9 : Les enseignements des assemblées citoyennes permanentes

En 2019, la ville de Paris et le Parlement d'Ostbelgien ont créé des assemblées citoyennes permanentes. À Paris, 100 résidents de plus de 16 ans ont été sélectionnés au hasard, en respectant les critères de représentation appropriés (genre, âge, lieu de résidence) [89]. Côté belge, 24 résidents choisis au hasard ont été invités à participer à l'initiative d'assemblée citoyenne permanente de la collectivité locale [90]. Les assemblées citoyennes permanentes sont composées d'un conseil des citoyens et de plusieurs panels de citoyens, qui agissent de la même manière qu'une assemblée citoyenne. Ils traitent et formulent des recommandations sur une problématique ou une question politique spécifique. Chaque année, le conseil fixe l'ordre du jour d'un petit nombre de panels de citoyens et, toute l'année, demande aux acteurs politiques et aux fonctionnaires de rendre des comptes suite à leurs recommandations. Le conseil est composé d'un échantillon représentatif du public, membre pendant 18 mois, et un tiers des membres est renouvelé tous les 6 mois. Les membres des panels sont différents de ceux du conseil. Souvent, les membres du conseil des citoyens ont été auparavant membre d'un panel, ce qui contribue à maintenir un bon niveau d'expertise et de connaissance du processus démocratique au sein du groupe [91] [92].

Pour que les processus délibératifs fonctionnent dans le cadre des situations d'urgence complexe, il est essentiel de clarifier ce qui est urgent et nécessite une action immédiate, par rapport aux questions structurelles et adaptatives. Par exemple, dans le cadre de l'urgence climatique, il existe une différence clé entre la réduction urgente des émissions de CO2 et l'adaptation des environnements pour qu'ils soient plus résilients à l'augmentation des inondations. Ces différences d'horizons temporels sont valables pour d'autres urgences complexes, comme celles liées à la santé, où il existe une tension entre l'urgence pour traiter les personnes malades et les investissements à long terme dans la santé publique et les services de prévention. Il est important que les processus délibératifs tiennent compte des différences entre ces deux types de décisions.

Les assemblées climatiques (voir l'encadré 10) et les conseils des citoyens sur le COVID-19 (voir l'encadré 11) sont deux mécanismes qui visent à contribuer, via des pratiques délibératives, à apporter une réponse plus adaptée et plus démocratique aux urgences complexes. **Leur objectif est de fournir un processus plus indépendant, de modifier le système bureaucratique existant pour des résultats plus productifs, et, potentiellement, de s'intégrer dans les structures de prise de décision existantes, tout en offrant la possibilité de considérer les problèmes sur des horizons à plus long terme.** Pour résoudre les problèmes liés aux recommandations politiques médiocres, il est important de savoir comment aligner la logique participative et délibérative avec la logique politique et la logique bureaucratique des processus administratifs du gouvernement.

Encadré 10 : Assemblée climatique | Budapest (Hongrie)

Après l'élection d'un nouveau maire très attentif à la question du climat, Budapest a déclaré une urgence climatique en 2019. Avec la pression et le soutien de multiples groupes de la société civile, le Conseil de Budapest a tenu une *Assemblée sur le climat*, pendant deux week-ends en septembre 2020, et a posé à un groupe représentatif de 50 citoyens la question suivante : « Il y a une urgence climatique. Que doit faire Budapest ? » L'objectif de l'assemblée était de permettre aux citoyens d'alimenter le processus d'élaboration et de priorisation des politiques dans le cadre de la stratégie pour le climat de Budapest, qui bénéficiera d'un financement pouvant atteindre 8 milliards d'euros d'ici 2030 pour réduire les émissions. En raison des restrictions liées au COVID-19, des outils numériques ont été utilisés pour compléter les réunions physiques.

L'assemblée a produit huit recommandations à l'intention des décideurs, chacune avec un soutien solide, dans des domaines de politique tels que les bâtiments, les espaces verts, les transports, l'aménagement de l'espace, l'utilisation de l'eau et les projets portant atteinte au climat. L'assemblée a notamment permis d'offrir une plus grande visibilité et un soutien politique plus large à l'adoption de la stratégie climatique et a ouvert la voie à de nouvelles pratiques participatives et délibératives à Budapest.

Encadré 11 : Conseil des citoyens sur le COVID-19 | Augsburg (Allemagne)

Après une première vague de COVID-19 relativement faible entre mars et août 2020, la ville d'Augsbourg prévoyait une deuxième vague plus difficile au cours de l'hiver. En septembre 2020, sous la direction du maire de la ville, le conseil des citoyens sur le COVID-19, premier du genre en Allemagne, a été créé. Le conseil a fonctionné en deux phases de trois mois chacune et a réuni 10 citoyens représentatifs, sélectionnés parmi plusieurs centaines de candidatures. La ville a reçu le soutien du *Bürgerbeirat Demokratie*, a bénéficié de l'expérience des assemblées climatiques et a pu s'appuyer sur une série de meilleures pratiques spécifiques au niveau de la ville. Le conseil a, notamment, réussi à communiquer plus clairement sur les responsabilités de la ville par opposition aux autres échelons de gouvernement, à susciter un intérêt considérable de la part des citoyens locaux et des médias, et à fournir de nombreuses idées pratiques pour aider la ville à faire face à la crise du COVID-19.

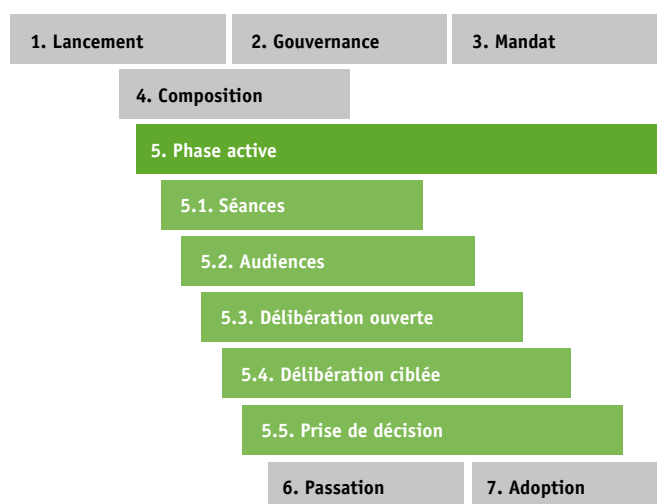
4.3. ASPECTS OPÉRATIONNELS

Vous trouverez ci-après un aperçu d'un processus de mise en place et d'opérationnalisation des assemblées d'urgence afin de renforcer la légitimité et la confiance des institutions locales pendant les situations d'urgence complexe. Cette approche s'appuie sur les expériences documentées dans le cadre des études de cas de l'Initiative, des engagements auprès des professionnels et du travail plus large effectué sur les mini-publics et les assemblées citoyennes par l'OCDE [15], Democracy R&D [93] et Beyond Elections [84].

Dans le processus suggéré ici, **des assemblées d'urgence devraient être créées par les collectivités territoriales immédiatement et indépendamment de l'urgence complexe spécifique qu'elles doivent traiter**. L'idée fondamentale est de disposer d'une infrastructure et de participants prêts à s'engager à tout moment. Les assemblées d'urgence peuvent aussi être structurées autour de l'urgence climatique comme urgence continue et à long terme, qui sera également pertinente dans n'importe quel autre contexte. Pour impliquer la société civile dans son ensemble, le soutien des médias est important, et il peut être plus difficile à obtenir lorsque l'urgence n'est pas évidente. Une des réponses possibles pourrait être d'institutionnaliser l'assemblée climatique comme assemblée d'urgence par procuration.

La figure 3 ci-dessous présente un processus de mise en œuvre et d'utilisation des assemblées d'urgence. Pour les situations d'urgence longues et complexes, la phase des assemblées d'urgence actives pourrait être répétée régulièrement, en se concentrant sur les différents aspects les plus urgents des réponses d'urgence.

Figure 3 : Processus suggéré de configuration et d'utilisation des assemblées d'urgence



1. Décision de créer une assemblée d'urgence idéalement appuyée par la collectivité locale et l'assemblée/le parlement par voie électorale ; identification des ressources disponibles
2. Création d'un groupe pour conseiller et orienter l'assemblée d'urgence, visant à superviser les décisions clés, les modalités de gouvernance et à garantir l'impartialité des informations fournies
3. Définition du mandat et de la portée de l'assemblée, en particulier en précisant s'il s'agit d'une assemblée d'urgence permanente ou dédiée à une urgence complexe spécifique
4. Établissement de la composition de l'assemblée d'urgence (taille globale – minimum 20 personnes, généralement 100 personnes), envisager une rotation pour les assemblées d'urgence permanentes. Participants tirés au sort puis identifiés pour assurer une bonne représentation de la population (par exemple, selon l'âge, le genre, l'origine/l'ethnie, le statut socio-économique, l'éducation, le lieu de résidence)

5. Phase d'assemblée d'urgence active avec une série de réunions et points de contact en ligne ou en personne, sur plusieurs semaines jusqu'à un an ; réunions ad hoc, à diverses dates, souvent sur des semaines ou des mois. Différents formats incluant des enquêtes, des ateliers, des tables rondes, des engagements de conception créative, des analyses multicritères (MCA), des assemblées publiques, etc. L'organisation doit être impartiale.
 - 5.1. Séances d'information et d'apprentissage soutenues par des experts et des institutions gouvernementales locales (basées sur des informations complètes, équilibrées, impartiales et précises)
 - 5.2. Audiences des intervenants et du grand public
 - 5.3. Délibération entre les participants, partage des opinions et clarification des contributions techniques/scientifiques
 - 5.4. Délibération pour identifier les options politiques et évaluer les différentes options (possibilité d'utiliser des analyses multicritères)
 - 5.5. Prise de décisions et accord sur les recommandations. Aucune exigence de consensus/vote en option pragmatique
6. Passation des recommandations au gouvernement, examen par l'administration publique et affinement des options stratégiques
7. Adoption de nouvelles politiques par le gouvernement local, fondées sur les recommandations des assemblées d'urgence.

5. UNE CULTURE DE GOUVERNANCE D'URGENCE FONDÉE SUR LE FÉMINISME

De nouvelles approches de gouvernance démocratique sont nécessaires pour éliminer les formes généralisées de discriminations et d'inégalités tout en traitant la nature sociopolitique complexe des crises et des situations d'urgence. Construire des systèmes et des pratiques de gouvernance féministes au niveau local permet de proposer une solution alternative aux structures de pouvoir coercitives qui gommement trop facilement les besoins et aspirations divers des populations [94]. Le féminisme combat de manière explicite les principales structures d'oppression : le patriarcat, le colonialisme et le capitalisme [95]. La récente pandémie de COVID-19 a en outre mis en évidence la répartition inégale des charges pesant sur les femmes à la suite de confinements et d'autres mesures, telles que le besoin critique de soins (*care*). Cette réalité souligne la nécessité pour les dirigeants et les gouvernements d'accorder une attention particulière aux différentes expériences de la population dans le contexte d'urgences complexes. Du pouvoir d'action individuel via la promotion d'un leadership féministe, à une approche collective allant d'une gouvernance locale fondée sur l'empathie à des propositions plus larges pour la démocratie locale, pensée depuis la perspective du soin (*care*), cette section présente trois aspects clés d'une gouvernance d'urgence renouvelée, juste et inclusive.

5.1. LEADERSHIP FÉMINISTE

Le leadership et la gouvernance d'urgence sont généralement associés à des approches coercitives et centralisées de l'exercice du pouvoir. Pourtant, **des interprétations alternatives et plus démocratiques du leadership, fondées sur les engagements féministes,**

ont le potentiel de proposer une forme de gouvernance véritablement inclusive et émancipatrice. Cette section développe des propositions pour un leadership *féministe*, qui prend ici un sens plus large que le leadership *féminin*, car il ne se concentre pas seulement sur l'inclusion et la participation des femmes à des postes de direction, mais prend également en compte d'autres identités de genre et les groupes structurellement discriminés, soit tous ceux qui s'engagent envers les propositions du féminisme pour un exercice juste et inclusif du pouvoir. Cette section reconnaît et accepte également que les savoirs vont de pair avec les émotions et les expériences personnelles et les valorise dans leur pluralité et leur diversité [95, 96].

En ce sens, **les dirigeants féministes sont engagés à déconstruire les éléments patriarcaux de la politique en général et des politiques publiques en particulier.** Le féminisme s'oppose aux représentations sexistes de ce qu'est l'autorité et qui la détient – une autorité habituellement dépeinte comme « neutre » et « objective » – et déconstruit les normes dominantes telles que le virilisme exagéré dans les attitudes (langage corporel, voix et langage, vêtements, etc.). Le leadership féministe est attentif aux attentes des personnes, à leurs situations, leurs besoins et leurs aspirations. Il écoute tout le monde et favorise la collaboration et la solidarité, ainsi que la transparence et la communication. Il conçoit la diversité des expériences comme un levier pour résoudre les conflits et génère des solutions co-créées, basées sur la solidarité [97]. Cependant, pour que le leadership féministe puisse se développer et véritablement constituer une solution alternative radicale au leadership prédateur traditionnel, il doit être soutenu par une culture institutionnelle appropriée, basée sur des structures décentralisées, multiniveaux et participatives, incluant divers points de vue [97]. Grâce à un cercle vertueux de changements culturels dans nos représentations du pouvoir, grâce au soutien institutionnel et au leadership féministe, l'exercice du pouvoir politique peut changer. Les dirigeants féministes cherchent activement à partager le pouvoir (d'une manière qui favorise l'émancipation, *empowerment* en anglais) en donnant le pouvoir au [98] collectif [94, 99]. Ce faisant, cela reconfigure **le leadership comme un levier pour impulser le changement et adopter une approche plus collaborative, horizontale et émancipatrice de l'exercice du pouvoir.** En ce sens, le leadership féministe vise à utiliser le pouvoir pour éliminer les obstacles auxquels font face les groupes sociaux sous-représentés dans leur accès au leadership et à la prise de décisions (voir les encadrés 12 et 13).

Encadré 12 : Réseau national des municipalités pour la diversité, l'inclusion et la non-discrimination & Réseau de municipalités féministes au Chili

Plusieurs municipalités du Chili ont construit un réseau pour étendre les politiques autour de la diversité, de l'inclusion, la non-discrimination, l'éducation et la promotion des droits humains. Elles partagent leurs connaissances de manière horizontale et plaident pour l'application des lois pour protéger les droits et la représentation des minorités. Des démarches et des antennes spécifiques au sein de chaque commune sont dédiées exclusivement aux migrants, aux personnes LGBTQIA+, aux femmes et aux communautés autochtones. Récemment, un deuxième réseau a été créé afin que davantage de municipalités puissent adopter une approche féministe.

En outre, le leadership féministe considère l'intersectionnalité comme une grille d'analyse essentielle pour la compréhension de la multiplicité des inégalités qui s'entrecroisent avec les inégalités de genre, et pour l'identification des formes spécifiques de domination et des expériences créées par ces intersections. En fin de compte, **le leadership inspiré par le courant intersectionnel du féminisme favorise l'inclusion et l'émancipation (empowerment)** [100]. Pour faire face à la répartition inégale des impacts des situations d'urgence complexe, les dirigeants féministes accordent une attention particulière à la protection des communautés structurellement discriminées et marginalisées, plus vulnérables aux situations d'urgence [101]. Pour ce faire, ces dirigeants sont plus à l'écoute des besoins et aspirations respectifs de ces populations. La compréhension de la vulnérabilité est en elle-même une tâche complexe qui exige que les dirigeants abandonnent la division essentialiste des personnes en catégories sociales fixes.

Encadré 13 : Leadership féministe | Longueuil (Canada)

Dans la ville de Longueuil, la maire Catherine Fournier et la conseillère municipale Lysa Bélaïcha décrivent leur leadership et leur approche de la gouvernance comme féministe. La représentation égale des genres et l'inclusion de la diversité étaient un élément clé de leur campagne politique. Avant d'être élues en 2021, elles ont veillé à ce que des candidats des groupes sociaux sous-représentés et marginalisés soient placés dans certains des districts les plus prometteurs.

Au-delà de leur style de leadership, la maire et son équipe travaillent à transformer la ville, pour passer d'une administration traditionnelle fournissant des services techniques, à un lieu propice au soin et au bien-être.

En fin de compte, dans le contexte d'urgences complexes, une approche municipale féministe, bienveillante et empathique crée plus de cohésion sociale, ce qui est une des principales priorités de la maire.

Dans l'ensemble, le leadership féministe repose sur l'idée que **chaque voix est essentielle au fonctionnement du processus démocratique** [102]. Ce principe promeut une diversité d'expériences pour résoudre les conflits et générer des solutions co-créées, basées sur la solidarité et la collaboration [103]. Pour y parvenir, ce type de leadership s'efforce d'être ouvert, flexible, adaptable et inclusif [104].

5.2. GOUVERNANCE PAR EMPATHIE

En 2020, l'Initiative a fait référence au concept de « gouvernance par empathie » comme un principe important de la gouvernance d'urgence (voir le [Document d'orientation 02](#)). Les dirigeants féministes locaux l'utilisent également pour définir une façon féministe d'exercer le pouvoir et de gouverner, en particulier dans les collectivités territoriales, puisqu'il s'agit du niveau de gouvernement le plus proche des citoyens et des habitants.

L'empathie doit être constamment encouragée et renforcée.

L'empathie est un effort conscient pour s'imaginer à la place de quelqu'un d'autre. Elle nécessite d'aller vers les autres pour identifier et reconnaître leur expérience et leurs aspirations et pour répondre à leurs besoins spécifiques [105]. Bien que cela puisse sembler être un trait de caractère naturel, l'empathie est socialement construite et il est important de reconnaître que

le degré d'empathie peut varier en fonction de la culture, des croyances et des préjugés de chacun. C'est là que réside une limite importante du concept. L'empathie se développe donc, et doit se cultiver consciemment, d'un point de vue inclusif (par exemple féministe) [70]. **Pratiquer l'empathie peut aider à mieux identifier et réduire les inégalités et les injustices, et cela est vital pour réduire la polarisation sociale** [97].

L'élaboration de politiques axées sur les individus plutôt que sur les institutions est particulièrement pertinente dans le cadre des interventions d'urgence qui exigent des sacrifices et des compromis. Une attention particulière devrait être accordée à la manière dont les citoyens interagissent avec les gouvernements et à la prestation de services publics. La conception de politiques et de services centrés sur l'utilisateur et l'humain doit être prioritaire, et si besoin, prendre le dessus sur la rentabilité et les pré-occupations budgétaires. En effet, les politiques ne devraient pas être décidées et conçues au sommet de l'État. Elles devraient au contraire tenir compte des besoins locaux en matière de soins et de justice [106]. Par exemple, la recherche proactive de données désagrégées (contextuelles et qualitatives) et locales est la clé pour une politique inclusive et sensible au genre [107]. La gouvernance par empathie combine donc le sentiment (motivé par des objectifs conscients et inclusifs) et l'action.

Les collectivités locales sont particulièrement bien positionnées pour adopter des modes de gouvernance par empathie.

Par-dessus tout, ce mode de gouvernance nécessite de voir la vie du point de vue des citoyens [30b] et de se positionner au plus près des préoccupations locales, une tâche bien plus difficile pour les responsables politiques et les fonctionnaires des niveaux supérieurs de gouvernement. **La gouvernance par empathie** peut se construire sur un modèle de redistribution pour les arrangements et accords de gouvernance, où le pouvoir s'exerce via des relations justes et dynamiques basées sur la solidarité et la collaboration [108]. Elle encourage également la responsabilité collective entre les individus, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé, par le biais de divers mécanismes et réseaux sociaux [109]. En outre, la gouvernance par empathie encourage et facilite l'association et la solidarité par rapport à la concurrence.

Nous proposons une refonte de la démocratie locale basée sur nos interdépendances telles que mises en évidence par l'analyse féministe des relations et du travail de soin (*care*). Il est nécessaire de repenser les processus de participation et de prise de décision, ainsi que la démocratie dans son ensemble, de sorte qu'elle donne la priorité aux institutions, processus et pratiques démocratiques, locales et axées sur le soin.

5.3. LE SOIN (CARE) ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

Alors que les services, les politiques et les infrastructures de soins constituent une préoccupation fondamentale et centrale des mesures d'urgence, les réflexions féministes sur les relations et le travail de soin (care) peuvent servir de cadre à la mise en place d'une gouvernance d'urgence plus démocratique. Pour l'Initiative, le soin (*care*) ne désigne pas seulement « les soins concrets ou le travail des personnes qui répondent directement aux besoins physiques et émotionnels d'autrui, aussi critique et urgente que soit cette dimension. Le « soin » comprend également les capacités et les activités sociales qui englobent le développement de tout ce qui est nécessaire au bien-être et à l'épanouissement de la vie. (...) Le soin est notre capacité individuelle et collective à fournir les conditions politiques, sociales, matérielles et émotionnelles qui permettent à la grande majorité des personnes et des créatures vivantes de cette

planète de s'épanouir » [110]. En outre, les pratiques de soin sont basées sur les connaissances et les expériences locales des personnes qui les prodiguent, qui constituent le point de départ de la promotion d'une démocratie juste et bienveillante [111].

Prendre soin permet de réparer d'anciennes structures d'exclusion et d'oppression. Le soin est à la fois un droit et une co-responsabilité [112]. Les approches féministes du soin mettent en évidence les capacités relationnelles et interdépendantes, mais inégales, de ceux qui prodiguent et de ceux qui reçoivent les soins. La ville de Bogotá a développé un programme de soins novateur, en partie fondé sur l'expérience de la crise du COVID-19, et a récemment introduit sa stratégie des 3 R, visant à reconnaître, redistribuer et réduire la charge de travail que représentent les soins.

La pandémie a mis en lumière le travail domestique et de soin, jusque-là historiquement invisibilisé, en particulier dans les sociétés occidentales. Les inégalités liées au travail de soin dans la sphère privée sont nombreuses, genrées et basées sur des phénomènes collectifs et sociétaux, et constituent donc intrinsèquement des questions politiques. **Prendre soin en démocratie est une approche qui reconnaît et revalorise le travail, les activités et les relations de reproduction sociale ainsi que les personnes et les groupes qui y sont associés.** Cette approche refuse de continuer à utiliser et creuser les divisions symboliques et matérielles, la hiérarchisation entre les sphères publiques et privées, et les activités de production et de reproduction sociales, car ces divisions renforcent les inégalités [102, 103]. Dans l'ensemble, les politiques féministes et les politiques locales visant à prendre soin des populations étudient la façon dont l'économie informelle, invisible et dévalorisée, les soins non rémunérés et le travail domestique peuvent être dange-reusement impactés par les changements de politique et les mesures d'urgence [102, 113]. Les collectivités territoriales sont donc particulièrement bien placées pour remettre en question les hiérarchies et la compartimentation dans la gestion des crises, via des réponses démocratiques adaptées, inclusives et axées sur les soins (voir encadré 12) [99, 113]. L'expérience des villes et territoires démocratiques et axés sur les soins démontre que les inégalités dans la sphère privée sont fondées sur des représentations collectives et sociétales et constituent donc une question intrinsèquement politique (voir encadré 13).

Les démocraties qui prennent soin sont centrées sur la population. Il est nécessaire d'améliorer le tissu social par la solidarité [102, 103], en s'appuyant sur nos interdépendances, en regardant comment chacun d'entre nous est connecté à l'autre, même par le biais de « liens faibles » [70, 114] pour générer l'attachement et l'envie de prendre soin des autres via des pratiques de démocratie et de consolidation des communs. La création de liens (et leur reconnaissance et leur valorisation) est un processus inverse à celui de la domination. Le but est de transformer les relations au sein de la société afin de nous réconcilier les uns avec les autres et de ressentir de la proximité, de la réciprocité et des liens de camaraderie [115]. Un tel modèle exige une implication continue des résidents et des populations exclues dans les processus de soins.

Les processus démocratiques axés sur le soin favorisent l'inclusion dans les prises de décisions et la délibération. Ils se concentrent sur des modèles de gouvernance basés sur le dialogue multipartite et la co-création [94] pour favoriser l'inclusivité dans la négociation des politiques et la prise de décisions [112]. En résumé, **une démocratie locale axée sur le soin se fonde sur la compréhension de l'importance et de l'interdépendance des expériences, des connaissances et des expressions de tous**, et cherche activement à partager cette compréhension et à renforcer la solidarité, en particulier grâce à la proximité des niveaux locaux et régionaux de gouvernement. En fin de compte,

l'objectif est de favoriser la capacité d'action individuelle et l'émancipation collective. Prendre soin est un principe central et immuable de la gouvernance démocratique, et cet aspect est d'autant plus critique dans le cadre de la gouvernance d'urgence.

En conclusion, l'agenda féministe pour une nouvelle culture de gouvernance de l'urgence s'appuie sur et étend un grand nombre des principes du féminisme intersectionnel, de l'empathie et du soin (*care*) : éliminer toutes les formes de discriminations et d'inégalités et mettre en place ou renforcer des institutions, des processus et des pratiques démocratiques justes. Au minimum, cet agenda promeut la prise de conscience et la transparence [116]. Il élargit également l'accès inclusif aux espaces de prise de décision et encourage les mécanismes de diversité dans la démocratie participative et représentative [117]. Plus important encore, il reconnaît l'action des groupes sociaux sous-représentés et la diversité des voix, et garantit les conditions qui permettent leur participation à la vie publique et politique [103]. **Pour revaloriser et encourager nos relations avec autrui et reconnaître nos interdépendances, le rôle du leadership féministe, de la gouvernance par empathie et de la construction d'une démocratie locale axée sur le soin en période d'urgence**, il est nécessaire de s'appuyer sur un modèle de pouvoir distributif, participatif et émancipateur, dans lequel le leadership est fondé sur des relations d'équité et de solidarité [98], où la gouvernance renforce la responsabilité collective et la confiance entre les individus, les communautés et les collectivités territoriales, et où les gouvernements s'engagent à protéger la démocratie à tout prix dans les situations d'urgence [118].

6. CONCLUSION

Compte tenu de la nature complexe des questions relatives à la démocratie, d'autant plus critiques dans le cadre de la gouvernance d'urgence, ce Document d'orientation vise à établir un point de départ pour de futurs engagements, délibérations et conseils pratiques.

La pierre angulaire de cette contribution est une reconnaissance plus large des implications de la légitimité démocratique. Il est important de veiller à ce que l'accent mis sur les pratiques de participation ne soit pas seulement élargi à la délibération, mais reconnaisse également les composantes fondamentales de la démocratie représentative, pour faciliter en particulier la mobilisation des habitants des villes. En outre, les droits et les pratiques de bonne gouvernance doivent être pris en compte et appliqués dès le départ. Les villes et les régions ont maintenant une occasion unique de compenser le recul démocratique survenu dans des conditions d'urgence.

À ces composantes essentielles s'ajoute le développement d'une nouvelle culture de gouvernance démocratique des urgences. En ce sens, ce Document d'orientation a démontré que les cadres de pensée et d'action féministes peuvent influencer sur nos cadres conceptuels, mais aussi, sur nos pratiques concrètes. Associés à des analyses et des pratiques de soin (*care*) et à la gouvernance par empathie, ces cadres peuvent être aujourd'hui intégrés dans les programmes de réponse aux urgences, puis développés davantage.

Ce document a également montré que nombre de questions plus abstraites sur la démocratie et les mesures d'urgence peuvent être directement liées à des pratiques urbaines spécifiques, ancrées sur le terrain. La prochaine étape, et la plus prometteuse, sera de tirer davantage des enseignements de ces pratiques et de soutenir davantage les initiatives audacieuses et novatrices pour une gouvernance d'urgence plus efficace et plus démocratique.

LSE Cities
London School of Economics and Political Science
Houghton Street
London WC2A 2AE
United Kingdom
LSE.Cities@lse.ac.uk
lse.ac.uk/cities

Secrétariat mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
Carrer Avinyó, 15
08002 Barcelona
Spain
info@uclg.org
uclg.org

Secrétariat général de Metropolis
Avinyó, 15.
08002 Barcelona
Spain
metropolis@metropolis.org
metropolis.org

Initiative sur la gouvernance de l'urgence

Équipe LSE : Philipp Rode, Nuno F. da Cruz, Catalina Duarte, Felix Giroux, Charles Hicks, Rebecca Flynn, Emily Cruz

Équipe CGLU : Edgardo Bilsky, Ainara Fernández Tortosa, Anna Calvete Moreno, Cécile Roth, José Álvarez, Camille Tallon

Équipe Metropolis : Oscar Chamat-Nuñez, Silvia Llorente Sánchez, Xavier Bermejo

Membres du conseil d'administration : Emilia Sáiz, Edgardo Bilsky, Sithole Mbanga, Jordi Vaquer, Oscar Chamat-Nuñez, Rahmatouca Sow, Ricky Burdett, Jo Beall, Philipp Rode

Groupe consultatif : Julian Baskin, Somsook Boonyabancha, Diane Davis, Eric Huybrechts, Jorge Pérez-Jaramillo, Naim Kapucu, Susan Parnell, Aromar Revi, Tony Travers, Lorena Zárate

Conception graphique

Smile Mundo et Atelier Works

Ce document d'orientation sert de base à la discussion. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour garantir l'exactitude du contenu de ce rapport, les auteurs et/ou LSE Cities, CGLU et Metropolis ne pourront être tenus pour responsables en cas de pertes ou de dommages subis suite à l'utilisation de ce document.

Avec le soutien financier de :



UNION EUROPÉENNE

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU, Metropolis et LSE Cities et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

metropolis ●

RÉFÉRENCES

1. Club de Madrid, *Democracy & Emergencies; Lessons from the COVID-19 pandemic for Democratic Resilience*, dans *Final report from Club de Madrid's Global Commission on Democracy and Emergencies*. 2021, The Global Commission on Democracy and Emergencies.
2. Pratchett, L., *Local Autonomy, Local Democracy and the 'New Localism'*. *Political studies*, 2004. 52(2): p. 358-375.
3. Lenton, T.M., et al., *Climate tipping points — too risky to bet against*. *Nature (Londres)*, 2019. 575(7784): p. 592-595.
4. Calhoun, C., *A World of Emergencies: Fear, Intervention, and the Limits of Cosmopolitan Order*. *The Canadian review of sociology*, 2004. 41(4): p. 373-395.
5. Adey, P. et B. Anderson, *Anticipating emergencies: Technologies of preparedness and the matter of security*. *Security dialogue*, 2012. 43(2): p. 99-117.
6. Fischer, F., *Climate crisis and the democratic prospect : participatory governance in sustainable communities*. Première édition. ed. 2017: Oxford : Oxford University Press.
7. Diamond, L.J., *Facing Up to the Democratic Recession*. *Journal of democracy*, 2015. 26(1): p. 141-155.
8. Levitsky, S. et D. Ziblatt, *How Democracies Die*. null. Vol. null. 2018. null.
9. Cassani, A., *COVID-19 and the Democracy–Autocracy Freedom Divide: Reflections on Post-Pandemic Regime Change Scenarios*. 2021 : *Political Studies Review*.
10. Cassani, A. et L. Tomini, *European Political Science*, 2018. 57(3): p. 687.
11. Lührmann, A. et S.I. Lindberg, *A third wave of autocratization is here: what is new about it?* *Democratization*, 2019. 26(7): p. 1095-1113.
12. Linz, J.J., *The Breakdown of Democratic Regimes - Crisis, Breakdown, & Reequilibration*. null. Vol. null. 1978. null.
13. Mounk, Y., *The People vs. Democracy: Why Our Freedom is in Danger*. null. Vol. null. 2018. null.
14. Svoboda, M.W., *The Politics of Authoritarian Rule*. null. Vol. null. 2012. null.
15. OECD, *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions*. 2020, OECD: Paris. p. 198.
16. Setälä, M. et G. Smith, *Mini-Publics and Deliberative Democracy*. 2018, Oxford University Press.
17. Cassani, A. et L. Tomini, *Reversing regimes and concepts: from democratization to autocratization*. *European political science*, 2018. 19(2): p. 272-287.
18. Smith, G., *Book: Democracy dans a Pandemic: Participation in Response to Crisis in Emergency Governance Initiative* C. Hicks, Editor. 2022.
19. Kapucu, N., T. Arslan, et M.L. Collins, *Examining Intergovernmental and Interorganizational Response to Catastrophic Disasters*. *Administration & society*, 2010. 42(2): p. 222-247.
20. Davoudi, S. et E. Ormerod, *Hope and despair at the time of pandemic*. *Town planning review*, 2021. 92(3): p. 317-322.
21. Luehrmann, A. et B. Rooney, *Autocratization by Decree: States of Emergency and Democratic Decline*. 2021, *Comparative Politics*.: *Comparative Politics*. p. 617-649.
22. House of Lords, *COVID-19 and the use and scrutiny of emergency powers*, in *HOUSE OF LORDS Select Committee on the Constitution 3rd Report of Session 2021-22*, S.C.o.t. Constitution, Editor. 2021: UK Parliament Committees.
23. Ammann, O. et F. Uhlmann, *Switzerland: The (Missing) Role of Parliament in Times of Crisis*. *Pandemocracy in Europe: Power, Parliaments and People in Times of COVID-19*, 2022: p. 179-200.
24. Klauser, F. et D. Pauschinger, *Searching for the right balance between openness and closure: Spatial logics of crisis management and control in the policy response to pandemic disease such as COVID-19*. *Journal of Contingencies and Crisis Management*, 2022. 30(1): p. 32-40.
25. Club de Madrid, *Democracy & Emergencies Lessons from The Covid-19 Pandemic for Democratic Resilience*, dans *Final report from Club de Madrid's Global Commission on Democracy and Emergencies*. 2021, Club de Madrid, en tant qu'organisateur de la Commission mondiale sur la démocratie et les situations d'urgence.
26. Knill, C. et Y. Steinebach, *What has happened and what has not happened due to the coronavirus disease pandemic: a systemic perspective on policy change*. *Policy and Society*, 2022. 41(1): p. 25-39.
27. Guild, E., *Schengen Borders and Multiple National States of Emergency: From Refugees to Terrorism to COVID-19*. *European Journal of Migration and Law*, 2021. 23(4): p. 385-404.
28. Kowsar, M., *Pandemic and Global Civil Society: Shifting the Power Balance Towards the State?* *Global Local Interactions: Journal of International Relations*, 2022. 2(1): p. 1-11.
29. Astapova, A., et al., *Authoritarian Cooptation of Civil Society: The Case of Belarus*. *Europe-Asia Studies*, 2022. 74(1): p. 1-30.
30. Brändle, M., et al., *Democracy and the State of Emergency*, dans *Political Battles Emerging out of the Corona Crisis in the Western Balkans, Croatia and Slovenia, Report Two*, Belgrade: FES Office. 2020, Friedrich Ebert Stiftung.
31. Rosenbach, E. et K. Mansted, *Can Democracy Survive in the Information Age?* Auteurs : Eric Rosenbach Katherine Mansted. 2018, Harvard Kennedy School : Belfer Center for Science and International Affairs.

32. Nations unies, *Nouvel Agenda urbain dans Habitat III*. 2017. Quito, Équateur : Nations unies
33. Ran, R. et Y. Jian, *When Transparency Meets Accountability: How the Fight against the COVID-19 Pandemic Became a Blame Game in Wuhan*. China Review, 2021. 21(1): p. 7-36.
34. Darling, J., *Asylum and the Post-Political: Domopolitics, Depoliticisation and Acts of Citizenship*. Antipode, 2014. 46: p. 72-91.
35. Flinders, M., *Democracy and the politics of coronavirus: Trust, blame and understanding*. Parliamentary affairs, 2021. 74(2): p. 483-502.
36. Anderson, B., *Emergency futures: Exception, urgency, interval, hope*. The Sociological review (Keele), 2017. 65(3): p. 463-477.
37. Lakoff, A., *Preparing for the Next Emergency*. Public culture, 2007. 19(2): p. 247-271.
38. Organisation mondiale de la santé, *Fighting misinformation in the time of COVID-19*. 2021 : Organisation mondiale de la santé.
39. Vese, D., *Governing Fake News: The Regulation of Social Media and the Right to Freedom of Expression in the Era of Emergency*. European Journal of Risk Regulation, 2021: p. 1-41.
40. OCDE. *Reinforcing democracy: addressing the main governance challenges*. Public governance 2022 [citation 2022 ; disponible sur : [citation 2022 ; disponible sur : <https://www.oecd.org/governance/reinforcing-democracy/>].
41. International IDEA, *Global overview of COVID-19: Impact on elections, dans Multimedia Reports*. 2022, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA).
42. OCDE. *Declaration on Public Sector Innovation*. LEGAL 2019 [citation 2022 01/04/2022]; 0450:[disponible sur : <https://oecd-opsi.org/wp-content/uploads/2018/11/OECD-Declaration-on-Public-Sector-Innovation-English.pdf>].
43. ODIHR, *National Human Rights Institutions in a Public Emergency dans A reference tool*. 2020: Pologne. p. 28.
44. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *Emergency measures and Covid-19: Guidance, dans Human rights at the heart of the recovery, Topics in focus emergency measures and Covid-19*. 2020. p. 5.
45. Grogan, J., *States of Emergency: Analysing Global Use of Emergency Powers in Response to COVID-19*. The European journal of law reform, 2020. 22(4): p. 338-354.
46. Tebaldi, M. et M. Calaresu, "Democra-city": bringing the city back into democratic theory for the 21st century? City, territory and architecture, 2015. 2(1): p. 1-15.
47. Ville de Buenos Aires *Inclusión digital*. Acercamiento a la tecnología para Personas Mayores 2022 ; disponible sur : <https://www.buenosaires.gob.ar/salud/bienestar-integral/massimple>.
48. Mairie de Madrid. *Decide_Madrid*. Madrid sale al balcón 2022 [citation 2022 ; disponible sur : <https://decide.madrid.es/legislation/processes/116/allegations>].
49. Nations unies, *The Sustainable Development Goals Report, dans Goal 11 Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable*. 2021.
50. GFMD & MM. *Marrakech Mayors Declaration "Cities Working Together for Migrants and Refugees"*. 2018 ; disponible sur : <https://migration4development.org/en/resources/marrakech-mayors-declaration-cities-working-together-migrants-and-refugees>.
51. Alcaldía Ciudadana Municipalidad de Valparaíso, *Valpo Constituyente; Municipal constituent office*. 2022.
52. Compromiso Valle. *Iniciativa Compromiso Valle*. 2021 ; disponible sur : <https://www.compromisovalle.org>.
53. Alcaldía De Santiago de Cali, *Decreto 304*, dans 4112.010.20.0304, Alcaldía De Santiago de Cali, Editor. 2021 : Santiago de Cali. p. 9.
54. Grogan, J. et A. Donald, *Lessons for a 'Post-Pandemic' Future R. Handbook*, Editor. 2022.
55. Weinberg, N. et J. Grogan, *Effective Pandemic Management Requires the Rule of Law and Good Governance*, dans *Verfassungsblog* 2020.
56. Comité européen des régions, *Barometer of Regions and Cities*, E.C.o.t. Regions, Editor. 2020.
57. Almeida, M.A.P.d., *Innovations in the portuguese local government: contributions for local democracy*. Sociologia (Lisbonne, Portugal), 2022: p. 137-158.
58. ICLEI, Resilient Cities Network, et GIZ, *Guide on Connecting Green Recovery and Resilience in Cities*. 2021. ReCAP21.
59. Tarouco, G., *Covid-19 and the Brazilian 2020 Municipal Elections*. 2021, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. p. 17.
60. Vancouver, C.o., *Council Members' Motion*, dans B.5, C.o. Vancouver, Editor. 2022.
61. Déclaration d'urgence climatique et campagne de mobilisation. *Climate emergency declarations in 2,116 jurisdictions and local governments cover 1 billion citizens*. 2022 ; disponible sur : <https://climateemergencydeclaration.org/climate-emergency-declarations-cover-15-million-citizens/>.
62. Mukushwa, Z.C., J. Mapuva, et E.P. Mutema, *The Practice of Participatory Budgeting during the COVID-19 Pandemic in Zimbabwe's Local Government Sector: A Case of Chitungwiza Municipality*. The African review, 2021. 48(2): p. 597-620.
63. Chirimambowa, T.C., *COVID-19 and the future of democracy in Zimbabwe*. Elephant Journal, 2020.
64. Munyede, P. et V.P. Machengete, *Rethinking Citizen Participation and Local Governance in Post Corona Virus Pandemic Era in Zimbabwe*. Transatlantic Journal of Multidisciplinary Research (TJMR), 2020. 2: p. 16.
65. Commission de l'engagement civique de la ville de New York *Participate NYC*. 2018 ; disponible sur : <https://www.participate.nyc.gov/>.

66. Khurshid, S. First Citywide Participatory Budgeting Program on Chopping Block Because of Coronavirus. 2020 ; disponible sur : <https://www.gothamgazette.com/city/9386-first-citywide-participatory-budgeting-program-scaled-back-coronavirus-new-york>.
67. Gobierno de la Ciudad de México. *Plaza Pública* 2022 ; disponible sur : <https://plazapublica.cdmx.gob.mx/procesos>.
68. OIDP, 15th "Best Practice in Citizens' Participation" Award Application Form-City of Rio de Janeiro. 2020.
69. OIDP. *Social participation for the construction of the Sustainable Development and Climate Action Plan of the City of Rio de Janeiro*. 2020 ; disponible sur : <https://www.oidp.net/en/practice.php?id=1344>.
70. Gefen, A. et S. Laugier, *Le pouvoir des liens faibles*. 2020, Paris : ÉDITIONS CNRS. 350.
71. Wagenaar, H., *Making sense of civic enterprise: Social innovation, participatory democracy and the administrative state*. Partecipazione e conflitto, 2019. 12(2): p. 297-324.
72. Wray, S. *Helsinki and Amsterdam launch AI registers to detail city systems*. Connecting the world's urban leaders 2020 ; disponible sur : <https://cities-today.com/helsinki-launches-ai-register-to-detail-city-systems/>.
73. Morishita-Steffen, N., et al., *Smarter together: Progressing smart data platforms in Lyon, Munich, and Vienna*. Energies (Basel), 2021. 14(4): p. 1075.
74. Secchi, M., *Open, Transparent, and Participative Government*. 2021. p. 33.
75. OECD Public Governance Policy Papers No. 02, dans *The OECD Digital Government Policy Framework: Six dimensions of a Digital Government*, O.P.P.o.P.G.N. 3, Editor., OCDE : OCDE.
76. Gobierno de la Ciudad de México. *Recibe Ciudad de México Récord Mundial Guinness por ser la ciudad más conectada del mundo con 21 mil 500 puntos Wifi*. 2021 10 novembre 2021 ; disponible sur : <https://jefaturadegobierno.cdmx.gob.mx/comunicacion/nota/recibe-ciudad-de-mexico-record-mundial-guinness-por-ser-la-ciudad-mas-conectada-del-mundo-con-21-mil-500-puntos-wifi>.
77. Ville de Buenos Aires, *Open government initiatives in the face of the Covid-19 health crisis in the City of Buenos Aires: open data platforms to manage the crisis*. 2020, Secrétariat général et aux relations internationales et Secrétariat à l'innovation et à la transformation numérique, p. 20.
78. Alcaldía Mayor de Bogotá, *Datos abiertos Bogotá*. 2021.
79. Ministère du Logement et des Affaires urbaines, *Smart Cities Mission*. 2015.
80. Tata Trusts, *Leveraging Data for CoVID-19 Pandemic Management; An intelligent public health crisis management approach in Gwalior*, dans *Data Driven Governance*, U.C. Series, Editor. 2021.
81. Cowling, B.J. et W.W. Lim, *They've Contained the Coronavirus. Here's How*. The New York Times, 2022.
82. Lanier, J. et E.G. Weyl, *How Civic Technology Can Help Stop a Pandemic; Taiwan's Initial Success Is a Model for the Rest of the World*. Foreign Affairs, 2020.
83. Gupte, J., et al., *Implications for data ecosystems from lessons learned in India, in Smart Cities and Covid19*. 2021, plateforme Social Science in Humanitarian Action (SHARP)
84. Beyond Elections Global. *Democracy beyond elections*. 2022 [citation 2022; BeyondElections.Global est une ressource informative développée de manière indépendante par un groupe international de professionnels qui font partie du réseau Democracy R&D]. Disponible sur : <https://beyondelections.global/>.
85. Democracy beyond elections, *Full mini-publics database 2021* : En ligne
86. Bürgerrat, *Citizens' assemblies*. 2022.
87. Delibera Brasil. *Delibera: Promoting New Forms of Citizen Engagement with Government*. 2022; Decidania est une initiative du collectif Delibera Brasil. Dans sa deuxième édition (2021-2023), elle a établi un partenariat stratégique avec l'ICLEI – Local Governments for Sustainability et l'école du parlement et bénéficié d'un financement provenant de la National Endowment for Democracy (NED). Disponible sur : <http://deliberabrasil.org/projetos/decidania-o-clima-na-pauta-legislativa/>.
88. Suryamayi, et al., *Citizens' Assembly Exploration*, Auroville. 2021.
89. Municipalité de Paris. *Une Assemblée citoyenne pour faire entendre votre voix*. 2022 ; disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/assemblee-citoyenne-20187>.
90. OIDP, *The Ostbelgien Model: a long-term Citizens' Council combined with short-term Citizens' Assemblies*. 2019.
91. Cesnulaityte, L., *How Ostbelgien became a trailblazer in deliberative democracy, in An interview with Yves Dejaeghere*. 2020, Participo Series: En ligne ; Medium.
92. Politics Reinvented, *The "Ostbelgien-Model" – A permanent Citizen's Council at eye level with politics, dans Learn about a possible structure for how this can work.*, Politics Reinvented.
93. Democracy R&D. 2022 ; nous développons, implémentons et promouvons collectivement des moyens pour améliorer la démocratie, du niveau local au niveau mondial. Disponible sur : <https://democracyrd.org/about/>.
94. Griffin, P., *Crisis, austerity and gendered governance: a feminist perspective*. Feminist Review, 2015(109): p. 49-72.
95. The Hunger Project, *Mobilizing Women's Leadership for Transformative Change*. 2021. White Paper #1: p. 10.
96. Cypriano, B.H.F., *La idea feminista de la política desde el sur global*. Estudos Feministas, 2014. 22(2): p. 627-635.
97. Naves, M.-C., *La démocratie féministe*. 2020, Paris : CAL-MANN-LEVY. 320.
98. Allen, A., *Feminist Perspectives on Power*, dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, E.N. Zalta, Editor. 2021, Metaphysics Research Lab, Stanford University.
99. Al-Rashid, S., *COVID-19: time for gender inclusive decision-making, dans Development Matters*. 2020.

100. Steinmetz, K., *She Coined the Term 'Intersectionality' Over 30 Years Ago. Here's What It Means to Her Today*, in TIME. 2020, TIME.
101. Sharik, L., *Feminist City: A Field Guide*¹. Journal of International Women's Studies, 2021. 22(9): p. 500-504.
102. CGLU, *Towards a global feminist municipal movement Report - Key Contributions of the Local and Regional Governments Constituency to the Generation Equality Forum*, dans *Key Contributions of the Local and Regional Governments Constituency to the Generation Equality Forum*. 2021. p. 10.
103. CGLU, *The transformative commitment of cities and territories to generation equality – a global feminist municipal movement*, in *A Global Feminist Municipal Movement*. 2021. p. 68.
104. Till, K.E., *Wounded cities: memory-work and a place-based ethics of care*. Political geography, 2012. 31(1): p. 3-14.
105. Lionel, F., Albert O., et Sandra L., *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*. Sciences de la société, 2015. 94: p. 233-234.
106. Dupuis, C., et al., *Introduction: Feminism as Method— Navigating Theory and Practice*, in *Feminist Methodologies: Experiments, Collaborations and Reflections*, W. Harcourt, et al., Editors. 2022, Springer International Publishing: Cham. p. 1-20.
107. Criado-Perez, C., *Invisible women : exposing data bias in a world designed for men*. 2020 : Londres : Vintage.
108. Irazábal, C. et C. Huerta, *Intersectionality and planning at the margins: LGBTQ youth of color in New York*. Gender, Place and Culture, 2016. 23(5): p. 714-732.
109. Segovia-Nieto, L. et A. Ramírez-Velandia. *Do we need empathy or compassion in our political leaders? A case of Colombian political leaders*. dans *4th International Conference on Social, Business, and Academic Leadership (ICSBAL 2019)*. 2019. Atlantis Press.
110. The Care Collective, *The Care Manifesto: The Politics of Interdependence*. 2020, La Vergne: Verso.
111. Lawson, V., *Geographies of Care and Responsibility*. Annales de l'Association des géographes américains, 2007. 97(1): p. 1-11.
112. Agapiou-Josephides, K., *A Feminist Human Rights Preparedness for Pandemics and Other Emergencies*, dans *GlobalCampus of Human Rights - GCHR*. 2022.
113. CGLU, *Women's Leadership for the Post COVID-19 Era. A call to action from Local and Regional Governments Leaders*. 2020. p. 3.
114. Granovetter, M.S., *The Strength of Weak Ties*. The American journal of sociology, 1973. 78(6): p. 1360-1380.
115. Hooks, B., *Feminist theory : from margin to center*. 2015, New York : Abingdon, Oxon : Routledge.
116. Williams, M.J., *Care-full Justice in the City*. Antipode, 2017. 49(3): p. 821-839.
117. Gilligan, C. et N. Snider, *Pourquoi le patriarcat ?* 2019, Paris : CLIMATS. 248.
118. Alam, A. et D. Houston, *Rethinking care as alternate infrastructure*. Cities, 2020. 100: p. 102662.